



Assemblée générale

Cinquante-huitième session

21^e séance plénière

Jeudi 2 octobre 2003, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Hunte (Sainte-Lucie)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Allocution de M. Askar Akayev, Président de la République kirghize

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant entendre une allocution du Président de la République kirghize.

M. Askar Akayev, Président de la République kirghize, est escorté dans la salle de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de souhaiter la bienvenue à l'Organisation des Nations Unies à S. E. M. Askar Akayev, Président de la République kirghize. Je l'invite à prendre la parole devant l'Assemblée.

Le Président Akayev (*parle en russe*) : En premier lieu, je voudrais vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale et vous souhaiter plein succès aux travaux de cette cinquante-huitième session, placée sous votre direction avisée. Je voudrais également saisir cette occasion pour transmettre nos sincères remerciements à M. Jan Kavan pour la manière éclairée avec laquelle il a dirigé la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

C'est la deuxième année consécutive que je prends part aux travaux de l'Assemblée générale. Dans ma déclaration, l'an passé, je m'étais prononcé en

faveur d'une action déterminée de la part de la coalition antiterroriste afin d'éliminer, en Asie centrale, le foyer de terrorisme international situé en Afghanistan, ainsi qu'en faveur des autres mesures prises par la communauté mondiale pour traiter des défis mondiaux posés à la paix et à la sécurité internationales.

Comme l'expérience l'a démontré, l'Organisation des Nations Unies joue un rôle particulièrement positif s'agissant d'organiser la lutte commune contre le terrorisme international. À cet égard, l'idée de donner à l'ONU un rôle de chef de file de la coalition antiterroriste mondiale mérite d'être sincèrement appuyée. La déclaration que j'ai prononcée l'année dernière visait principalement à lancer un appel à l'Organisation des Nations Unies pour qu'elle reconnaisse que le deux mille deux centième anniversaire de l'État kirghize était un événement majeur dans l'histoire de mon pays ainsi qu'un événement important sur le plan international.

La résolution de l'Assemblée générale sur l'État kirghize a beaucoup contribué à raviver l'esprit national de notre peuple. Nous en sommes sincèrement reconnaissants à l'Organisation. En effet, lorsqu'un problème surgit au niveau mondial, nous nous tournons vers l'Organisation des Nations Unies qui nous apporte son appui indéfectible.

Il y a eu récemment des débats houleux sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies. Des têtes

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



échauffées ont même prétendu que l'ONU avait épuisé les possibilités qui lui étaient offertes. Je pense que ces idées portent atteinte aux intérêts de la communauté internationale même si d'une manière générale, je ne vois aucun mal à débattre de ce sujet. De tels débats attestent des valeurs démocratiques auxquelles l'Organisation des Nations Unies a largement contribué de par le monde.

L'instauration d'une démocratie au niveau national implique des différences d'opinion et une critique des autorités. Cela est vrai également pour la communauté internationale où il y a eu une polarisation des opinions mais, en l'occurrence, c'est notre réalisation commune – l'Organisation des Nations Unies – qui est attaquée. Les tentatives visant à limiter son rôle sont perçues, notamment par les petits pays, comme un moyen de saper l'organisme international qui est le garant des intérêts de toute l'humanité. Un sage proverbe dit : « Les petits pays doivent avoir de grands amis ». L'Organisation des Nations Unies est un de ces grands amis sur lesquels nous pouvons compter.

Toutefois, il est difficile de ne pas remettre en question l'activité de l'Organisation des Nations Unies. Il est évident qu'il convient de renforcer son efficacité. Nous comprenons les préoccupations du Secrétaire général concernant l'Organisation des Nations Unies et nous souscrivons pleinement à son évaluation de la situation actuelle dans le monde.

À cet égard, l'attention accordée aux travaux de la présente session de l'Assemblée générale par de nombreux chefs d'État est impressionnante. Les déclarations faites par le Président des États-Unis M. George Bush, par le Président de la Fédération de Russie, M. Vladimir Poutine, par le Président de la France, M. Jacques Chirac, par le Chancelier allemand M. Gerhard Schröder et d'autres chefs d'État, en dépit de leurs divergences d'approche, ont montré clairement qu'ils désiraient que l'Organisation des Nations Unies ait un rôle bien défini dans la construction d'un nouvel ordre mondial – un rôle qui correspond mieux aux aspirations de tous les peuples de la planète.

La manière la plus efficace de surmonter les divergences politiques est de tendre vers le compromis. Nous avons la satisfaction de constater que la technique du compromis joue un rôle positif dans le règlement des différends sur une question clef pour le

monde comme la question iraquienne. C'est une indication encourageante.

Nous voulons souligner de nouveau que toutes mesures visant à améliorer l'Organisation des Nations Unies doivent se fonder uniquement sur l'amélioration des travaux de l'Organisation. La République kirghize est disposée à appuyer des propositions raisonnables sur le sujet, y compris des mesures visant à accroître l'efficacité du Conseil de sécurité.

Je crois que parallèlement aux efforts de réforme de l'ONU, nous devrions nous attacher aux problèmes spécifiques qui doivent être traités dans un avenir proche. À cet égard, nous pouvons examiner les résultats du Sommet du Millénaire, questions vitales mises en lumière dans le judicieux rapport du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, M. Kofi Annan, intitulé « Nous, les peuples » (A/54/2000) ainsi que dans la Déclaration du Millénaire. Ces trois dernières années ont à nouveau fait ressortir l'importance des questions qui y sont évoquées.

Depuis, est venue s'ajouter la lutte contre le terrorisme international qui constitue l'un des plus grands défis à la paix et à la sécurité internationales. Le rapport du Secrétaire général à cette session de l'Assemblée générale appelle l'attention des États Membres sur le fait qu'ils doivent redoubler d'efforts pour mettre en oeuvre la Déclaration du Millénaire. Cette approche mérite d'être largement appuyée.

Je crois que seule une organisation universelle mondiale telle que l'Organisation des Nations Unies est en mesure de relever les défis auxquels la communauté mondiale est confrontée. L'Organisation des Nations Unies a besoin d'aide et nous pouvons y parvenir grâce à des efforts concertés, en particulier avec l'appui des grandes puissances. Autrement, nos objectifs divergeront et nous obtiendrons des résultats décevants.

Outre les problèmes que partage la communauté mondiale, chaque pays a ses difficultés bien spécifiques. Le Kirghizistan est résolu à les surmonter par ses propres moyens. Je tiens à souligner que nous concentrons nos efforts sur le processus démocratique. J'ai notamment proposé l'année dernière un projet national intitulé « Le Kirghizistan – pays des droits de l'homme ». Pour exécuter ce projet, nous avons mis au point un code démocratique et créé un Conseil public chargé de la sécurité démocratique. À l'issue d'un

referendum national, nous avons adopté une nouvelle Constitution qui reflète plus fidèlement le niveau de notre démocratie et les nouveaux défis que pose son instauration. Ces mesures ont considérablement stimulé le mouvement progressiste de notre pays en faveur d'un système démocratique.

Nous attachons également une grande importance à la mise en place d'une gouvernance juste, ouverte et responsable ainsi qu'une efficacité accrue de notre politique anticorruption. J'ai créé cette année le Conseil national pour une gouvernance consciencieuse destiné à renforcer les activités que notre pays entreprend pour combattre la corruption dans notre société.

Nos efforts portent principalement sur la lutte contre la pauvreté mais la République ne peut régler ce problème sans une aide extérieure. Nous nous félicitons du rôle joué par l'Organisation des Nations Unies dans la lutte contre la pauvreté et des mesures prises par notre Organisation. Nous appelons à nouveau la communauté internationale et les pays développés à ne pas relâcher leurs efforts d'assistance aux pays en développement pour leur permettre de surmonter la pauvreté.

À l'automne 2002, sous l'égide de l'Organisation des Nations Unies, a eu lieu dans notre capitale, Bichkek, le Sommet mondial sur la montagne. Le Programme mondial d'action de Bichkek adopté à ce Sommet est devenu le document d'action de l'Année internationale de la montagne proclamée par l'Organisation des Nations Unies. Ce document a défini les activités majeures du développement durable des régions montagneuses de la planète. À cet égard, la Suisse a créé le Partenariat international pour le développement durable des régions montagneuses. Ce n'est qu'un début. Les premiers jalons ont été posés pour créer un institut des régions montagneuses.

Le Kirghizistan espère que l'Organisation des Nations Unies et les organismes qui lui sont reliés appuieront la création d'un centre international d'informations et d'éducation sur les États montagneux ainsi qu'un réseau pour les États montagneux en développement, dont le Secrétariat sera installé à Bichkek. Je crois que la République kirghize est le lieu idéal à ces fins étant donné que la montagne occupe la plus grande partie de notre pays.

L'Organisation des Nations Unies est confrontée à une multitude de problèmes, l'un des plus importants

étant la lutte contre le terrorisme international. Les autres défis mondiaux comprennent l'extrémisme politique et religieux, le séparatisme territorial, le trafic des drogues et la lutte contre les maladies mortelles comme le VIH/sida, entre autres.

Il est de plus en plus urgent de prévenir la prolifération des armes de destruction massive. La République kirghize prône l'adoption de mesures décisives dans ce domaine. Cependant, nous considérons que la force ne saurait être utilisée que sur décision du Conseil de sécurité et dans le respect des normes en vigueur du droit international pour prévenir les conflits et la discorde au sein de la communauté internationale.

Les efforts déployés à l'échelon mondial doivent impérativement s'accompagner de mesures prises au niveau régional et national. Un bon exemple en est, je pense, l'activité de l'Organisation de Shanghai pour la coopération, dans laquelle la Russie et la Chine jouent un rôle moteur, avec le soutien actif des États membres de l'Asie centrale.

Pour terminer, je voudrais une nouvelle fois souligner que la République kirghize place toute sa confiance dans l'Organisation des Nations Unies et, surtout, qu'elle est déterminée à lutter aux côtés de ses partenaires de la communauté internationale pour préserver et consolider l'Organisation, qui, à notre sens, est le plus à même de servir nos intérêts. Puisse le Tout-Puissant nous aider dans cette tâche et puissent tous les gens de bien prier avec nous pour le succès et l'épanouissement de l'Organisation.

Le Président (*parle en anglais*) : Au nom de l'Assemblée générale, je remercie le Président de la République kirghize de l'allocution qu'il vient de prononcer.

M. Askar Akayev, Président de la République kirghize, est escorté hors de la salle de l'Assemblée générale.

Point 9 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Elvin Nimrod, Ministre des affaires étrangères et du commerce international de la Grenade.

M. Nimrod (Grenade) (*parle en anglais*) : C'est avec une grande fierté et un immense plaisir, Monsieur le Président, que ma délégation vous félicite de votre élection à l'unanimité à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session. Vous êtes la fierté de la région des Caraïbes tout entière. Votre pays, Sainte-Lucie, qui est l'un des plus petits États Membres de l'Organisation, peut lui aussi se sentir particulièrement fier. Nous ne doutons pas que, grâce à votre grande expérience, conjuguée à vos immuables qualités de dirigeant et à votre charisme, la présente session restera dans les annales comme l'une des plus dynamiques et des plus constructives pour la totalité des États, grands ou petits.

Ma délégation rend hommage à votre illustre prédécesseur, M. Jan Kavan, de la République tchèque, qui a su conduire de manière avisée et novatrice les travaux de la précédente session de l'Assemblée.

Monsieur le Président, ma délégation adresse également ses sincères condoléances au Gouvernement et au peuple de Sainte-Lucie suite à la disparition récente de votre prédécesseur, l'ancien Ministre des affaires étrangères George Odlum.

Tous les Présidents de l'Assemblée générale héritent chacun leur tour d'un ordre du jour qui reprend les résolutions et les textes issus des nombreuses conférences internationales de la décennie écoulée. Ma délégation est convaincue, Monsieur le Président, que, sous votre conduite, leur mise en oeuvre figurera au premier rang des priorités relatives au développement.

À la création de l'ONU, il y a 58 ans, l'accent portait principalement sur la paix et la sécurité du monde, du fait des effets dévastateurs de la Seconde Guerre mondiale. Aujourd'hui, si la sécurité est une nouvelle fois au coeur des préoccupations dans les affaires internationales, il ne faut pas pour autant négliger l'examen des questions primordiales qui se posent dans les domaines économique et social.

Mon gouvernement reste pleinement engagé dans le combat mondial contre le terrorisme et les auteurs de violences. À cet égard, il ne manquera pas de prendre toutes les mesures nécessaires pour faire en sorte que la Grenade soit un partenaire actif de cette lutte commune.

La prolifération des activités criminelles transnationales est l'exemple le plus manifeste de l'impact négatif de l'ouverture des frontières à l'heure

de la mondialisation. Il est primordial de traiter de façon plus systématique le commerce illicite des armes et de la drogue, le blanchiment de l'argent, la traite des femmes et des enfants. Pour que ces menaces et les autres soient traitées avec efficacité à l'échelle mondiale, il est essentiel que tous les États agissent de concert. Malgré ses ressources limitées, mon gouvernement honore ses engagements à cet égard.

Depuis les événements du 11 septembre 2001, la Grenade a accédé à l'ensemble des traités et des conventions du droit international sur le terrorisme ou les a ratifiés, et a pris part aux activités y afférant dans certains cas. Au niveau national, elle a adopté toutes les législations appropriées.

Ma délégation est convaincue que l'élimination du terrorisme ne saurait à elle seule garantir la stabilité sociale et économique. Elle ne saurait pas régler les nombreux problèmes qui sont liés au sous-développement, à la pauvreté, à la faim, à la maladie, à l'analphabétisme et au chômage; problèmes qui, sources de désespoir, mettent en péril la paix et la sécurité.

Durant la session que l'ONU vient d'organiser pour évaluer la mise en oeuvre de la Déclaration d'engagement sur le VIH/sida, il est apparu clairement que la pandémie continue de faire de très nombreuses victimes, en particulier en Afrique subsaharienne et dans les Caraïbes.

Comme l'ont déjà dit plusieurs dirigeants dans ce débat, il reste beaucoup à faire contre ce terrible fléau si nous voulons atteindre d'ici à 2005 les objectifs fixés dans la Déclaration d'engagement. De ce fait, certains domaines vitaux dans cette lutte, tels que la sensibilisation sur la prévention et les soins concernant tout particulièrement les jeunes, la mobilisation de ressources en faisant participer la société civile, y compris les entreprises, et l'accès à des médicaments abordables, sont extrêmement importants.

La lutte contre le VIH/sida est à la fois un problème médical et socioéconomique, avec des implications importantes pour les petits pays en développement tels que le mien. S'occuper du nombre sans cesse croissant de personnes atteintes du virus et sensibiliser le public sur les questions de prévention et de conduite responsable, constituent des contraintes en termes de ressources humaines et financières. La coopération et l'appui des pays développés seront extrêmement utiles.

Ma délégation est convaincue que l'élimination de la pauvreté et de ses fléaux est vitale pour la stabilité socioéconomique. La pauvreté ne disparaîtra pas, simplement par des appels passionnés et des déclarations éloquentes, mais par une collaboration et une coopération effectives. Mon gouvernement est tout à fait conscient de ses responsabilités, en tant que pays souverain et indépendant à l'égard de ses citoyens.

Les efforts de la Communauté des Caraïbes pour créer un marché et une économie uniques en vue de maîtriser et de mieux utiliser les ressources modestes de la région, d'améliorer la compétitivité, la productivité et la coopération en général, doivent être salués.

Les pays développés doivent aider sans délai les pays en développement dans le besoin, en leur fournissant une assistance concrète dans les domaines technique, économique et autre – une assistance qui aura un impact positif sur la vie de millions de personnes dans le monde en développement.

C'est pour cette raison que nous continuerons d'appeler à des réformes dans le système mondial du commerce, en particulier dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce, notamment pour le commerce dans l'agriculture et d'autres services.

Ma délégation appelle à une réduction substantielle des subventions accordées aux fermiers dans les pays développés et industrialisés et à la levée de barrières inutiles et techniques à l'exportation de nos produits.

Dans le cadre de nos efforts visant à diversifier notre économie et à renforcer nos options de sources de revenus, nous avons besoin d'une certaine souplesse pour développer notre secteur de services, loin des pressions et des conditionnalités, valoriser davantage nos produits de base et pouvoir exporter nos fruits et légumes d'origine locale.

Nos petites économies vulnérables peuvent devenir viables si de bonnes conditions sont créées pour faciliter le commerce de nos produits sur les marchés mondiaux.

L'incapacité de la récente réunion ministérielle de Cancún (Mexique) à réaliser un compromis sur des questions extrêmement importantes est un motif de préoccupation. Ses résultats montrent clairement que le

fossé entre les pays riches et les nations pauvres continue de s'élargir.

Mon pays soutient l'idée selon laquelle les Nations Unies doivent continuer d'agir pour assurer que la démocratie et le respect des droits fondamentaux de l'homme prévalent dans toutes les sociétés civiles. Mais l'Organisation doit également, sur le plan du principe, tout faire pour que des actions et décisions justes, équitables et moralement justifiées soient prises sur des problèmes d'égale importance.

Le peuple de la République de Cuba continue de subir un blocus financier, commercial et économique, imposé depuis plus de 40 ans. Cela a engendré de grandes pertes humaines et matérielles et de nombreux drames au plan personnel. La Grenade s'associe à la grande majorité des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et appelle à la levée inconditionnelle de ces sanctions.

Nous pensons que les normes et valeurs universellement reconnues, la croissance économique et la prospérité ne peuvent devenir réalité que dans des conditions normales, et le peuple cubain a besoin d'avoir cette chance.

Le conflit israélo-palestinien continue de s'aggraver et tout doit être fait pour retourner à la Feuille de route, qui reste le meilleur espoir de règlement du problème.

De même, ma délégation est préoccupée par les effets négatifs des troubles et des tensions dans le monde, en particulier en Iraq, au Libéria et en République démocratique du Congo. Mon gouvernement appuie toutes les efforts et initiatives visant à assurer un retour à la normale dans les pays et régions concernés. Nous exhortons à la patience, à l'entente et à la tolérance face à ces questions difficiles.

L'Organisation des Nations Unies est saisie de la réforme du Conseil de sécurité et de la revitalisation de l'Assemblée générale depuis un certain nombre d'années. À la création de l'Organisation, il y a 58 ans, le nombre d'États Membres était de 51, et aujourd'hui, il atteint 191 pays.

Il y a eu beaucoup de changements dans la dynamique géopolitique du monde, que l'Organisation des Nations Unies représente et reflète, et de ce fait, il est nécessaire de procéder à des changements structurels et opérationnels au Conseil de sécurité et à

l'Assemblée générale, deux organes essentiels de notre Organisation.

Au début de mon intervention, j'avais fait allusion au retard mis à appliquer des décisions communes, en particulier sur le développement durable des petits États insulaires en développement. Six conférences au sommet ont eu lieu sur une période de 11 ans pour traiter des questions de l'environnement et du développement dans ces États insulaires vulnérables.

Les pays donateurs n'ont pas totalement joué leur rôle dans ce partenariat. L'aide publique au développement continue de chuter et l'assistance multilatérale a sensiblement diminué. Dix ans après, une autre réunion de haut niveau est prévue en 2004 à Maurice pour évaluer la mise en oeuvre de la Déclaration et du Programme d'action de la Barbade.

Ma délégation espère que cette occasion permettra aux questions prioritaires pour les petits États d'être prises en charge d'une façon qui incite à l'optimisme pour des millions de personnes dont la vie dépend de la mobilisation en faveur des problèmes suivants : améliorer la préparation et le relèvement en cas de catastrophe naturelle et écologique; répondre au problème des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer, qui pourraient submerger certaines nations exposées dans les Caraïbes et dans le Pacifique; prévenir de graves pénuries d'eau potable; développer l'énergie solaire et renouvelable pour atténuer la dépendance à l'égard du pétrole importé à un coût élevé; et gérer la croissance dans le domaine du tourisme pour protéger l'intégrité écologique et culturelle de nos pays.

L'appel de ma délégation à cette session de l'Assemblée générale s'adresse à toutes les parties concernées, y compris les institutions financières multilatérales, pour qu'elles fassent preuve d'engagement total à l'égard de ce processus, afin que la mise en oeuvre des engagements aboutisse.

En dépit de l'incertitude quant à des financements suffisants aux fins de mise en oeuvre, ma délégation reste convaincue, Monsieur le Président, que grâce à votre talent à diriger nos travaux et à réaliser un consensus, cette cinquante-huitième session sera la session de l'application des décisions prises.

Comme le Secrétaire général, M. Kofi Annan, l'a récemment indiqué :

« Nous vivons tous sur la même planète, secoués par les mêmes vents et influencés par les mêmes changements. Mais au lieu d'agir sur ce qui nous unit ... nous laissons un gouffre entre nous ... Nous avons besoin d'atténuer cette grande division par un nouveau sens de la solidarité ».

Ma délégation est convaincue que la présente session de l'Assemblée générale est l'occasion de bâtir et de développer ce nouveau type de solidarité et de partenariat entre riches et pauvres, grands et petits, puissants et faibles. À nous de saisir cette occasion, ou alors de la laisser échapper.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères de la République de Guinée, S. E. M. François Lonsény Fall.

M. Fall (Guinée) : Le 19 août dernier, la communauté internationale a été frappée dans sa chair, à Bagdad, par des actes odieux qui ont causé la disparition tragique d'une vingtaine de fonctionnaires des Nations Unies, dont l'éminent Représentant du Secrétaire général, le regretté Sergio Vieira de Mello. En s'attaquant à un symbole aussi prestigieux que les Nations Unies, les forces du mal avaient pour dessein d'annihiler la farouche volonté de notre Organisation de s'acquitter de sa mission de sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

Ces crimes inqualifiables démontrent, une fois de plus, l'acuité du terrorisme sous toutes ses formes et soulignent l'impérieuse nécessité pour la communauté internationale de raffermir sa solidarité, en vue de trouver les voies et moyens pour juguler ce fléau, qui demeure l'une des plus grandes menaces au développement harmonieux de l'humanité. Ma délégation condamne énergiquement ces actes ignobles et s'incline devant la mémoire des victimes. Elle renouvelle au Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, les expressions de sincère compassion du peuple et du Gouvernement guinéens et singulièrement, ceux de S. E. le général Lansana Conté, Président de la République de Guinée.

Ma délégation exprime, par la même occasion, sa profonde gratitude à M. Annan pour le courage et l'efficacité avec lesquels il conduit les destinées de notre Organisation. La République de Guinée ne ménagera aucun effort pour apporter sa part de contribution au rayonnement de l'Organisation des Nations Unies, qui demeure, faut-il le souligner, le

cadre privilégié de concertation dans la conduite des relations internationales.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous adresser, Monsieur le Président, les vives félicitations de ma délégation pour votre brillante élection à la présidence de l'Assemblée générale des Nations Unies à sa cinquante-huitième session. Nul doute que vous poursuivrez avec maîtrise l'oeuvre de votre prédécesseur, M. Jan Kavan, dont le dévouement et la compétence ont été hautement appréciés lors des travaux de la précédente session.

L'Afrique, où vit plus du tiers des personnes languissant dans une pauvreté absolue, continue d'être, hélas, le théâtre de guerres fratricides dont les effets négatifs compromettent les politiques de développement de ses États. En dépit de ce constat amer, des progrès sensibles ont été enregistrés dans le cadre de l'extinction des foyers de tension.

En Afrique de l'Ouest, l'espoir renaît. La Sierra Léone se stabilise grâce au soutien actif de la communauté internationale, mais aussi et surtout au patriotisme des Sierra-Léonais et à la détermination de leurs dirigeants à tourner la page de la guerre. Mon pays, tout en exprimant son appréciation pour le respect des critères de retrait de la Mission des Nations Unies en Sierra Leone, estime que le succès de ce plan est tributaire aussi bien de l'accroissement de l'assistance à la Sierra Léone que de la restauration effective de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire.

Au Libéria, depuis le 11 août dernier, avec le départ du Président Charles Taylor, une nouvelle ère se dessine pour ce pays meurtri par quatorze années de guerre fratricide. Ce qui augure, dirais-je, de perspectives heureuses pour la sous-région tout entière, notamment le bassin du fleuve Mano, dont le développement intégré a été longtemps compromis. C'est l'occasion de saluer les efforts déployés par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation des Nations Unies, qui ont permis d'obtenir un cessez-le-feu et d'aboutir à l'Accord global de paix d'Accra, ouvrant ainsi la voie à la mise en place d'un gouvernement de transition et de réconciliation nationale. Ma délégation lance un appel à la communauté internationale pour un appui effectif à la mise en oeuvre de l'Accord d'Accra, afin que les Libériens, enfin, se réconcilient avec eux-

mêmes et s'attèlent, dans la démocratie retrouvée, à la reconstruction de leur pays.

L'action conjointe entreprise par la CEDEAO, les Nations Unies et les partenaires de développement pour déployer la force multinationale et assurer le maintien de la paix au Libéria, mérite d'être saluée et soutenue. La mise en place de cette force de stabilisation s'avère, aujourd'hui, un impératif pour faciliter l'application de l'Accord global de paix, permettre la réalisation d'un programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, favoriser le retour des réfugiés et la réconciliation nationale.

Toutefois, mon pays reste convaincu que les auteurs de crimes odieux doivent répondre de leurs actes. C'est pourquoi nous soutenons sans réserve les décisions du Tribunal spécial pour la Sierra Leone dans sa lutte contre l'impunité. Ceci est une exigence morale et politique.

En Côte d'Ivoire, ma délégation exhorte toutes les parties à poursuivre le dialogue en vue de la mise en oeuvre effective de l'Accord de Linas-Marcoussis et réaliser ainsi la réconciliation nationale.

En Guinée-Bissau, les derniers développements intervenus fragilisent davantage une situation rendue précaire par des années d'instabilité politique et de crise économique. Ma délégation appelle de ses voeux la création des meilleures conditions en vue d'un retour rapide à une vie constitutionnelle normale, indispensable au relèvement de ce pays frère.

La Guinée attache du prix à la restauration d'une paix durable dans la sous-région. Elle a payé un lourd tribut au phénomène d'instabilité dont les conséquences négatives ont freiné sa marche vers le progrès. Malgré une conjoncture économique particulièrement difficile, marquée par la baisse drastique des cours de la bauxite et de l'alumine, la flambée du prix du pétrole, la Guinée continue de faire face au fardeau des réfugiés et personnes déplacées. Je tiens ici, à réitérer l'appel du Gouvernement guinéen à la communauté des donateurs, pour une assistance accrue dans la gestion des réfugiés et personnes déplacées, et pour le renforcement des capacités de notre pays de poursuivre son programme de lutte contre la pauvreté, tout en consolidant les acquis démocratiques.

Je voudrais à présent évoquer la situation dans les Grands Lacs où des embellies se profilent à l'horizon. En République démocratique du Congo, en dépit de la

situation de crise humanitaire dans la partie orientale, des progrès considérables ont été enregistrés, notamment dans le cadre du désengagement des forces armées étrangères, des opérations de démobilisation et de réinsertion en cours. Nous formons le voeu que le Gouvernement de transition et d'unité nationale mettra tout en oeuvre pour préserver l'intégrité territoriale du pays et favoriser le retour à une vie constitutionnelle normale.

Ma délégation lance un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte à la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo les ressources nécessaires à l'accomplissement de son mandat, renforcé par la résolution 1493 (2003) du Conseil de sécurité.

Au Burundi, ma délégation se félicite des résultats encourageants obtenus dans la mise en oeuvre de l'Accord d'Arusha et elle appelle toutes les parties à mettre fin aux hostilités pour renforcer la paix encore fragile et favoriser l'assistance humanitaire.

En République centrafricaine, ma délégation apprécie l'engagement pris par les nouvelles autorités de favoriser le retour à la légalité constitutionnelle, dans le cadre d'une gestion consensuelle.

Dans la corne de l'Afrique, l'engagement définitif et contraignant de l'Éthiopie et de l'Érythrée concernant la délimitation des frontières constitue un prélude au retour de la paix entre les deux pays. S'agissant de la Somalie, ma délégation exprime l'espoir que la Conférence de Mbagathi, au Kenya, permettra de surmonter les contradictions du passé pour la restauration d'une paix globale et durable.

Je ne saurais passer sous silence l'épineuse question du Sahara occidental qui, depuis des décennies, mobilise les énergies de la communauté internationale. La République de Guinée, qui s'est toujours investie pour un règlement pacifique de la question, demeure convaincue de l'urgence et de la nécessité d'un règlement politique dans le cadre de l'ONU, seule à même de garantir une solution juste, durable et mutuellement acceptable par les parties.

Le devenir de notre continent est intimement lié à la paix et à la sécurité internationales. C'est pourquoi, nous ne cesserons d'exprimer notre profonde préoccupation face aux conflits qui secouent d'autres régions du monde.

D'abord le Moyen-Orient. La nomination du Premier Ministre Mahmoud Abbas, la publication de la Feuille de route du Quatuor et l'instauration d'un cessez-le-feu unilatéral par les groupes armés palestiniens, avaient nourri les espoirs. Ceux-ci risquent malheureusement de s'évanouir avec la reprise du cycle de la violence. Nous avons ensemble, le devoir historique de sauver la paix. La communauté internationale et le Quatuor doivent tout mettre en oeuvre pour donner une nouvelle impulsion au dialogue entre les parties. De leur côté, Palestiniens et Israéliens ont l'obligation de tenir leurs engagements respectifs pour susciter la confiance mutuelle.

Ma délégation est persuadée que le règlement global et durable de la crise au Moyen-Orient passe nécessairement par la prise en compte des volets libanais et syrien et l'application des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité y relatives. La Guinée, qui a toujours été à l'avant-garde du légitime combat pour les causes justes, salue le rôle combien historique du Président Yasser Arafat pour la restauration des droits inaliénables du peuple martyr de Palestine. Elle marque à cet égard sa ferme opposition à toute tentative de porter atteinte à son intégrité politique et physique. Nous lui renouvelons toute notre sympathie et tout notre soutien. Nous encourageons également le nouveau Premier Ministre palestinien, M. Ahmed Qoreï, à ne rien ménager pour créer les conditions propices à la poursuite du dialogue en vue du règlement durable du conflit israélo-palestinien.

S'agissant de l'Iraq qui traverse une phase cruciale de son avenir, ma délégation encourage l'ONU à poursuivre et à consolider sa mission de paix, de reconstruction et d'assistance humanitaire pour que les Iraquiens prennent rapidement en main le destin de leur pays dans l'unité et la démocratie.

En ce qui concerne l'Afghanistan, la communauté internationale devra accroître son assistance à ce pays, notamment dans le domaine de la sécurité et de l'aide au développement, afin de soutenir l'administration transitoire dans la mise en oeuvre de l'Accord de Bonn.

Dans la péninsule coréenne, ma délégation exhorte les parties à poursuivre les efforts en vue de la réunification pacifique et indépendante des deux Corées, ainsi que du règlement de la question nucléaire par le dialogue.

En outre, le Gouvernement guinéen réaffirme son adhésion au principe d'une seule Chine. Il salue les efforts déployés par la République populaire de Chine en faveur de la sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales.

En ce qui concerne la crise chypriote, dont le dénouement pètit en dépit de la détermination du Secrétaire général, nous en appelons à la volonté politique des parties, afin qu'elles retournent à la table des négociations sur la base du plan révisé.

La pauvreté, les conflits armés, les armes de destruction massive, le terrorisme, la criminalité transnationale organisée et les violations des droits de l'homme, y compris du droit humanitaire international, continuent d'être des obstacles majeurs à la paix, à la sécurité et au développement. La sauvegarde de la paix et de la sécurité internationales est tributaire de notre engagement à éradiquer la prolifération des armes légères et de petit calibre, ainsi que le mercenariat, qui nourrissent les conflits, notamment en Afrique.

Cela est d'autant plus vrai que lors de la première réunion biennale tenue en juillet dernier dans cette même enceinte, les États Membres de l'Organisation des Nations Unies avaient pu, dans le cadre de la mise en oeuvre du Programme d'action 2001, mesurer les effets dévastateurs des armes légères, dont les principales victimes demeurent hélas, les femmes et les enfants. Ma délégation réitère l'appel lancé par la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest pour une assistance financière adéquate en vue de l'application effective du moratoire sur les armes légères. Elle en appelle également à l'application effective de la résolution 1467 (2003) adoptée au terme de l'atelier organisé par mon pays au cours de sa présidence du Conseil de sécurité, en mars 2003, sur le thème « Prolifération des armes légères et de petit calibre et mercenariat : menaces à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest ».

Conscients des responsabilités premières qui leur incombent pour le relèvement du continent, les dirigeants africains poursuivent leurs efforts dans la mise en oeuvre effective du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Les engagements pris lors de la deuxième conférence de l'Union africaine à Maputo s'inscrivent dans ce cadre. La Guinée se réjouit du soutien de la communauté internationale, notamment des pays du Groupe des Huit, à l'Union africaine et à son cadre

programmatische, le NEPAD. Elle salue les initiatives prises par les partenaires au développement en faveur de l'augmentation de l'aide publique, l'allègement de la dette et l'amélioration de l'accès aux marchés.

La Guinée félicite et encourage également les États-Unis d'Amérique, l'Union européenne et le Japon pour les dispositions salutaires envisagées pour la lutte contre la pandémie du VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et l'insécurité alimentaire. Ces efforts seront sans nul doute renforcés par l'accord récemment conclu dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), permettant aux pays les plus pauvres d'avoir accès aux médicaments génériques et de faire ainsi face au drame sanitaire de six millions de morts annuels, rien que pour ces trois pandémies.

Ma délégation déplore toutefois le manque de consensus à Cancun, lors de la cinquième Conférence ministérielle de l'OMC. Elle demeure convaincue que la communauté internationale poursuivra le débat dans la perspective d'une intégration des économies les plus faibles dans le système commercial mondial. Nous devons tous oeuvrer pour une mondialisation mieux maîtrisée et moins inique, l'intérêt général devant rester au centre de nos préoccupations.

Le chemin reste assurément long et parsemé d'embûches. L'examen à mi-parcours montre en effet que la réalisation des objectifs de la Déclaration du Millénaire n'incite pas à l'optimisme, en ce qui concerne l'Afrique tout au moins. Nous souhaitons que l'élan de solidarité qui ne cesse de se développer au niveau de la communauté internationale, puisse se traduire en actes concrets et galvaniser les énergies des uns et des autres, afin que les générations futures mesurent à sa juste valeur, notre combat d'aujourd'hui pour l'épanouissement de l'humanité. Pour y parvenir, il nous appartient de raffermir notre unité et promouvoir le multilatéralisme pour permettre à notre organisation commune de relever les défis de la paix, de la sécurité et du progrès social et économique.

Les derniers développements de la situation internationale ont en effet prouvé à quel point l'ONU demeure le cadre privilégié de concertation dans la gestion des affaires mondiales. Le renforcement du rôle et des capacités de l'ONU s'avère donc plus que jamais indispensable afin d'apporter des solutions justes, équitables et durables aux questions de préoccupation majeure. Ma délégation apprécie les efforts engagés

dans le cadre de la réforme de l'ONU et de la revitalisation des travaux de l'Assemblée générale.

À cet égard, elle souscrit à la recommandation du Secrétaire général relative à la mise en place d'un groupe de haut niveau chargé notamment de recommander les moyens de renforcer l'ONU par la réforme de ses institutions.

Toutes ces démarches qui concourent à l'amélioration de l'efficacité de notre organisation, doivent être naturellement sous-tendues par une réelle réforme du Conseil de sécurité en vue de le rendre plus représentatif dans sa composition, ce qui permettra d'accroître sa transparence et de donner à tous les États, grands ou petits, l'opportunité de se retrouver dans ce concert, et d'y apporter ainsi la partition qui leur est due, dans la construction du renouveau universel.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à M. Knowlson Gift, Ministre des affaires étrangères de la République de Trinité-et-Tobago.

M. Gift (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : C'est effectivement un insigne honneur pour moi que de vous transmettre à vous, Monsieur le Président, et au Gouvernement et au peuple de l'État frère de Sainte-Lucie, de la Communauté des Caraïbes, nos chaleureuses félicitations pour votre élection à la haute charge de Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session. Nous sommes certains que sous votre direction expérimentée et pragmatique, l'Assemblée abordera sans détours les défis nombreux et divers auxquels fait face la communauté internationale.

Ma délégation est tout aussi convaincue, Monsieur le Président, que la perspective de pays en développement que votre présidence imprimera à nos débats permettra de mettre en lumière la situation des plus faibles et des plus vulnérables d'entre nous, alors que nous luttons pour faire face aux réalités des relations contemporaines internationales.

Monsieur le Président, permettez-moi d'exprimer aussi notre reconnaissance à votre prédécesseur, S. E. M. Jan Kavan, de la République tchèque, dont le dévouement et la compétence ont été hautement appréciés lors des travaux de la précédente session. Je salue également son approche inclusive au plaidoyer, qui s'est manifestée lors de sa visite brève mais

fructueuse à Trinité-et-Tobago en février de cette année, où il a engagé un dialogue bref, interactif et de haut niveau avec les chefs d'État et de gouvernement de la Communauté des Caraïbes. Ce dialogue portait sur les travaux de l'Assemblée et sur certaines des grandes questions relatives aux petits États, dont est saisie cette instance mondiale.

Je manquerais à mon devoir si je ne félicitais pas le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour sa brillante prestation face aux nombreuses crises qui ont éclaté depuis notre dernière session. Nous avons pleine confiance en son esprit d'initiative constant au sein de cette organisation mondiale sans égale. Ma délégation souhaite l'assurer du plein appui du Gouvernement et du peuple de la Trinité-et-Tobago pour les efforts inlassables qu'il déploie en vue de maintenir constamment la pertinence de l'Organisation des Nations Unies dans la poursuite et la réalisation de ses objectifs.

Trinité-et-Tobago se joint au reste de la communauté internationale pour exprimer sa profonde tristesse à la suite des tragiques pertes en vies humaines qui se sont produites lors du récent attentat à la bombe, commis le 19 août 2003 contre le bureau de l'ONU à Bagdad : tous ces hommes et toutes ces femmes de l'ONU étaient en mission humanitaire en Iraq. Nous nous souviendrons toujours d'eux dans nos prières ainsi que de ceux qui, au fil des ans, ont consenti l'ultime sacrifice dans leur dévouement au service de l'Organisation et, plus généralement, de l'humanité. Nous estimons qu'il conviendrait d'ériger au Siège de l'ONU à New York, un monument à la mémoire de tous ceux qui ont donné leur vie au service de cette Organisation.

L'Organisation des Nations Unies ne peut pas se dérober à ses responsabilités mondiales face à une telle atrocité. Nous sommes fermement convaincus que l'ONU, née des destructions entraînées par la Seconde Guerre mondiale et représentant l'espoir collectif de l'humanité de préserver les générations futures du fléau de la guerre, doit être à la hauteur du défi ardu qui l'attend, et continuer de jouer un rôle encore plus central et plus actif dans la gestion des affaires du monde, notamment dans le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

Le défi auquel nous sommes confrontés est de rendre le monde sûr et pacifique. Cela est d'un intérêt tout particulier pour les petits États, qui doivent se

fonder sur la primauté du droit international, sur le strict respect par tous les États des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies ainsi que sur le mécanisme de sécurité collectif du Conseil de sécurité, afin de garantir leur droit à une existence sûre, souveraine et pacifique. Nous devons par conséquent nous employer à renforcer la primauté du droit dans le monde ainsi que la capacité de l'ONU à prévenir les conflits et à gérer les crises mondiales qui perturbent la paix et la sécurité internationales. Il est par conséquent d'importance primordiale que tous les États Membres s'engagent en faveur d'une démarche multilatérale et la défendent, dans nos efforts collectifs visant à atteindre ces objectifs.

Il n'existe guère de nécessité plus pressante de paix et de sécurité qu'au Moyen-Orient. À l'évidence, une paix juste et durable est de l'intérêt tant des Palestiniens que des Israéliens, qui voient constamment de leurs propres yeux la mort et la destruction au sein de leurs sociétés respectives et qui ont vu leurs économies jadis prometteuses dévastées par une instabilité constante dans la région. La paix continue de nous échapper, malgré les meilleurs efforts déployés récemment par le Quatuor, dont la Feuille de route en vue de mesures de réciprocité graduelles dans des délais spécifiques bénéficie de l'appui de la grande majorité de la communauté internationale.

Il ne peut y avoir de paix ni de prospérité pour la région sans la volonté politique des dirigeants des deux parties au conflit. Il ne peut y avoir de progrès sur la voie de la paix sans des efforts ciblés et soutenus de la part de la communauté internationale en vue de fournir l'appui politique indispensable aux parties directement engagées. Ma délégation estime qu'au vu des circonstances actuelles, il faudrait envisager le déploiement d'une force de l'ONU pour instaurer des mesures de confiance qui soient réalistes et mutuellement acceptables, redonnant ainsi un certain sentiment de sécurité tant aux Palestiniens qu'aux Israéliens.

En Iraq, les objectifs de la communauté internationale doivent être maintenant de rétablir un climat de paix et de sécurité et de créer des conditions indispensables à l'édification, pour le peuple iraquien, d'une société pacifique, sûre et prospère. L'ONU a un rôle capital à jouer à cet égard dans les domaines tant de la consolidation de la nation que de la transition politique en Iraq. Nous appelons donc à une plus grande cohérence entre les membres du Conseil de

sécurité et nous les exhortons à adopter des mesures indispensables aux intérêts de sécurité de toutes les parties concernées, afin que la situation s'inscrive dans les paramètres de légitimité politique internationale et donne libre cours aux aspirations du peuple iraquien.

Les menaces à la paix et à la sécurité internationales ne sont certainement pas le fait d'acteurs étatiques exclusivement. Les activités de groupes criminels organisés, engagés dans le commerce illégal de drogue et le commerce illicite des armes légères et de petit calibre, représentent une grave menace à la paix et à la stabilité de certains États, en dépit des efforts entrepris à tous les niveaux.

Depuis les événements du 11 septembre 2001, les gouvernements du monde ont conjugué leurs forces avec une détermination accrue afin de condamner le terrorisme. Ils ont déployé des efforts en vue de concrétiser toutes les mesures prévues dans les décisions pertinentes du Conseil de sécurité, y compris en souscrivant à tous les traités internationaux visant à lutter contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. La communauté internationale doit cependant aussi porter son attention, une fois de plus, sur les causes sous-jacentes de ce phénomène qui est à présent mondial, dans le dessein d'alléger – voire de dissiper – les préoccupations pressantes qui sont à l'origine des actes de terrorisme.

Même si nous sommes résolus à lutter contre le terrorisme et si nous nous concentrons sur les questions traditionnelles de paix et de sécurité, nous devons nous souvenir que des progrès doivent être réalisés en vue d'atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement dont sont convenus les chefs d'État du monde entier au Sommet du Millénaire en 2000. Les défis auxquels nous sommes confrontés ne se bornent pas aux questions de paix et de sécurité au sens traditionnel. En fait, le succès pour traiter des menaces à la paix et la sécurité internationales est tributaire, en fin de compte, des progrès que nous réaliserons en vue de surmonter la pauvreté, de traiter de l'injustice, de l'intolérance, des privations ainsi que des maladies comme le paludisme, la tuberculose et la pandémie du VIH/sida.

Cette pandémie constitue une des menaces non classiques qui prend rapidement les dimensions d'une crise mondiale. Même si l'Afrique reste la plus durement touchée, la maladie s'étend rapidement à l'Asie et à l'Europe orientale. Aux Caraïbes – où le

taux de prévalence suit celui de l'Afrique subsaharienne pour le VIH/sida – cette maladie constitue un défi majeur au développement, menaçant de nous faire perdre des années de développement humain durement gagné et d'accroître le niveau de pauvreté. L'Assemblée générale vient de conclure un débat de haut niveau sur le VIH/sida. Ma délégation estime que cette réunion donnera l'impulsion nécessaire pour jeter les bases d'un appui futur important au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme. À moins que ceux qui ont les capacités de contribuer ne promettent de nouvelles ressources, de nombreuses vies seront encore perdues.

Sans un environnement international sûr et pacifique et en l'absence d'efforts soutenus de la part des partenaires du développement en vue d'honorer les engagements souscrits aux grandes conférences de l'ONU, il ne peut y avoir d'importants progrès économiques internationaux soutenus pour l'Afrique, qui cherche à appliquer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique ou encore pour les pays les moins avancés, les pays sans littoral et les petits États insulaires en développement.

La République de Trinité-et-Tobago maintient qu'il est indispensable que la communauté internationale accorde une attention particulière aux défis et aux problèmes spécifiques touchant les petits États insulaires en développement et mette en oeuvre efficacement le Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement. C'est pour cette raison que nous avons activement participé l'an dernier au processus de préparation du Sommet mondial pour le développement durable. Nous avons eu le plaisir de constater que le Plan d'application de Johannesburg avait renforcé l'idée selon laquelle les petits États insulaires en développement sont un cas particulier tant pour l'environnement que pour le développement.

Le Sommet de Johannesburg a aussi reconnu que bien que ces petits États insulaires en développement soient toujours à la pointe du mouvement pour le développement durable, ils restent de plus en plus soumis à des contraintes du fait de facteurs défavorables comme leur petite taille, leur fragilité, leur isolement et leur vulnérabilité.

C'est pourquoi la Trinité-et-Tobago accueillera la semaine prochaine la réunion préparatoire régionale pour les petits États insulaires en développement, l'une

des quatre réunions régionales que tiendront les petits États insulaires en développement afin de recenser et d'élaborer les apports à l'examen du Programme d'action de la Barbade. La mise en oeuvre est le talon d'Achille du Programme d'action. Les petits États insulaires en développement ont pris la tête des efforts visant à réaliser le développement durable, mais il nous faut l'appui de la communauté internationale.

Nous sommes convaincus que la réunion internationale consacrée à l'examen du Programme d'action de la Barbade pour le développement durable des petits États insulaires en développement qui se tiendra à Maurice en 2004 nous permettra non seulement de mieux évaluer le Programme d'action de la Barbade mais aboutira, au bout du compte, à un niveau d'engagement politique renforcé et à une aide financière et technique accrue de la communauté internationale aux petits États insulaires en développement.

Une autre question intéressant au plus haut point le Gouvernement de la Trinité-et-Tobago et, en vérité, tous les gouvernements de la Communauté des Caraïbes, est la réexpédition des déchets nucléaires par la mer des Caraïbes. Les assurances données concernant les garanties adéquates ne nous prémunissent pas contre les effets potentiellement dévastateurs qu'aurait un accident sur nos économies et nos écosystèmes. Nous demandons donc une fois encore aux États concernés de cesser cette pratique.

Les événements récents ont également révélé les défis auxquels de nombreux pays sont confrontés en matière de gouvernance. Le Gouvernement de la République de Trinité-et-Tobago, récemment élu lors d'élections multipartites pacifiques, libres et régulières, est résolu à faire preuve d'efficacité et de transparence, à assurer le respect des droits de l'homme et de l'état de droit, à transférer les ressources et déléguer la prise de décisions aux autorités locales, et à encourager la participation constructive de tous ses citoyens à l'action publique.

Le Gouvernement s'est également fixé l'objectif d'atteindre le statut de pays développé d'ici à 2020 afin d'offrir, d'ici là, à tous ses citoyens une haute qualité de vie dans tous les domaines, y compris l'éducation, la santé, l'emploi, le logement, les transports, les télécommunications, l'eau et l'électricité. Ce gouvernement espère y parvenir en consacrant une part appréciable de son budget national aux programmes de

mise en valeur des ressources humaines, de consolidation de l'infrastructure économique et des institutions ainsi qu'à des programmes sociaux visant à éliminer la pauvreté.

Mais nos objectifs nationaux ne peuvent être atteints que si nos efforts nationaux sont accompagnés d'efforts déployés au niveau international pour parvenir à une stabilité économique internationale accrue et à une répartition des ressources plus équitable entre les États, et si les avantages du libre-échange sont plus largement partagés, en particulier parmi ces pays qui par leur intégration dans l'économie mondiale se trouvent dans une position désavantageuse vis-à-vis de leurs partenaires des pays développés. Les nouvelles possibilités offertes par la mondialisation et la libéralisation du commerce, que nous considérons comme une force positive, devraient bénéficier à tous et pas simplement à quelques privilégiés. Nous devons éviter de marginaliser davantage les États les plus vulnérables d'entre nous. Vu le rôle pivot du commerce dans la croissance de l'économie, l'incapacité de parvenir à un accord, lors de la dernière réunion de l'Organisation mondiale du commerce à Cancun sur des questions essentielles pour les pays en développement augure mal de notre bien-être économique futur ou de celui des petits États insulaires en développement ou des pays les moins avancés ou encore des pays en développement sans littoral. Nous espérons que les pays développés partenaires aux négociations de Genève en décembre feront preuve d'une plus grande souplesse indispensable au progrès.

La recherche de la justice économique et sociale pour tous les peuples ne peut être dissociée du désir fervent de tous les peuples à vivre librement et sans crainte pour leur vie. L'accentuation des diversités ethniques et religieuses dans nos sociétés souligne le besoin encore plus actuel de respect mutuel et de tolérance pour la diversité, trait caractéristique de nombreuses communautés aujourd'hui. Cette absence de tolérance ou de respect a alimenté une fois encore les crimes odieux de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre perpétrés de notre vivant.

Pour empêcher que ces crimes ne se reproduisent, et pour s'attaquer aux violations flagrantes des droits de l'homme fondamentaux et des libertés individuelles, dont le droit à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne, la communauté internationale a créé la Cour pénale internationale (CPI) dont l'instauration a connu

des progrès substantiels cette année avec la mise en place de ses principaux organes grâce à l'élection de ses Juges, de son Procureur général, du Procureur adjoint et du greffier.

La CPI n'est pas la victoire de la justice mais un symbole universel et partagé de moralité, fondé sur le principe fondamental que ces personnes qui commettent des crimes graves relevant de la compétence de la Cour seront, avec le large appui de la communauté internationale, traduits en justice mais seulement si leurs gouvernements nationaux sont dans l'incapacité ou refusent de le faire.

La Trinité-et-Tobago reste attachée au fonctionnement efficace de la Cour pénale internationale permanente et déplore tous les efforts tendant à compromettre son intégrité. Elle appuie l'engagement des États parties à s'acquitter en toute bonne foi des obligations qu'ils ont librement contractées en vertu de leur adhésion au Statut de Rome de la CPI. Nous appelons à une plus large adhésion au Statut par tous les États afin que son application devienne un jour universelle. Seul, un engagement universel de tous les États à éliminer, dans toute la mesure du possible, l'impunité pour des crimes aussi odieux parviendra à juguler la vague d'événements horribles qui continuent d'entacher le monde.

Plusieurs orateurs au débat général ont évoqué la crise du multilatéralisme et la nécessité de réformer l'ONU pour renforcer sa pertinence face aux réalités contemporaines. C'est dans ce contexte que le Gouvernement de Trinité-et-Tobago se félicite de l'appel lancé par le Secrétaire général dans son allocution devant l'Assemblée générale le 23 septembre en faveur d'une restructuration profonde de l'architecture institutionnelle née au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, par le biais de la réforme et du renforcement de ses organes principaux. Son intention déclarée de suivre une approche sous la forme d'un groupe de personnalités éminentes bénéficie du plein appui du Gouvernement de la Trinité-et-Tobago. Nous ne voudrions pas pour le moment préjuger des conclusions auxquelles le Groupe aboutira mais nous espérons qu'il reconnaîtra le rôle qui incombe aux petits États dans les relations internationales.

Nous espérons que les recommandations finales du Groupe se concrétiseront par des propositions d'amendements spécifiques à la Charte, qui

obtiendront le plus large appui possible dans les plus hautes sphères de la communauté internationale. La réforme doit avoir pour objectif ultime le renforcement de l'ONU et l'amélioration de sa capacité à relever les nouveaux défis mondiaux.

Nous devons également nous assurer que la réforme du Conseil de sécurité, qui n'a que trop tardé, se fera. L'augmentation du nombre des membres du Conseil dans le but de le rendre plus démocratique et plus représentatif ne peut que conférer une plus grande légitimité au Conseil et à l'Organisation tout entière.

Qui plus est, nous devons doter l'Assemblée générale, le plus représentatif de tous les organes de l'ONU, des moyens dont elle a besoin pour s'acquitter plus efficacement de son rôle en tant que principal organe délibérant et d'élaboration des politiques de l'Organisation.

Aucune autre institution n'est aussi ouverte ni n'a la légitimité de l'ONU. Nous ne devons épargner aucun effort pour en faire un instrument plus efficace au service de tous les peuples du monde.

Pour terminer, la grave situation internationale exige davantage, et non moins, de coopération internationale face aux innombrables défis auxquels sont confrontés les pays grands et petits. Nous devons nous employer immédiatement à mettre en oeuvre des politiques nouvelles et mieux appropriées visant à prévenir les conflits armés. Nous devons tirer un meilleur parti des quelques possibilités de progrès économique et social qui se présentent. Nous devons faire preuve d'une volonté politique indispensable au maintien d'un climat international de paix et de sécurité, propice à l'épanouissement et au bien-être de l'humanité entière.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Rogatien Biao, Ministre des affaires étrangères et de l'intégration africaine de la République du Bénin.

M. Biao (Bénin) : Monsieur le Président, il vous échoit l'honneur et le privilège de diriger les travaux de l'Assemblée générale au moment où l'Organisation des Nations Unies se trouve à la croisée des chemins. En effet, la conjoncture internationale est marquée aujourd'hui par le doute, l'angoisse et la désillusion. Face aux nombreux conflits et aux actes de terrorisme qui endeuillent la planète et à la montée constante et inquiétante de la pauvreté, force est de reconnaître que

la fin des affrontements idéologiques n'a apporté au monde ni la paix, ni le développement qu'avaient espéré les pères fondateurs de l'Organisation. C'est pourquoi; en vous adressant mes vives et chaleureuses félicitations pour votre élection à la présidence de la cinquante-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, je voudrais surtout vous formuler mes vœux de courage et de succès dans l'accomplissement de cette noble mission et vous assurer du soutien de mon pays, le Bénin.

Ma délégation voudrait rendre aussi à votre prédécesseur, M. Jan Kavan, un hommage mérité et le féliciter des résultats obtenus sous sa présidence dans le domaine de la définition des modalités de mise en oeuvre des décisions des grandes conférences organisées sous l'égide de l'ONU.

Je voudrais féliciter particulièrement le Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le courage, la compétence et la détermination avec lesquels il dirige notre Organisation commune, outil irremplaçable de promotion et de maintien de la paix pour le monde.

Ma délégation lui exprime sa gratitude pour la constance dont il a fait preuve au plus fort des événements qui ont secoué notre Organisation universelle au cours de cette année 2003. Il a su apporter l'éclairage nécessaire, avec sa foi inébranlable en la capacité de la communauté internationale d'apporter une réponse concertée aux problèmes brûlants de l'heure, tout en refusant toute confusion des rôles. Ce faisant, il a sauvé notre Organisation de la dérision et du naufrage.

M. Swe (Myanmar), Vice-Président, assume la présidence.

Autant l'Organisation des Nations Unies s'est trouvée remise en question, face à un défi existentiel, autant elle a su prendre position et affirmer son utilité dans la gestion des situations, en tant que garante de la légalité internationale.

Les attentats terroristes perpétrés contre le bureau des Nations Unies à Bagdad, et qui ont fait de nombreuses victimes, ont profondément choqué et indigné le peuple et le Gouvernement béninois. L'ONU ne mérite pas de subir cette barbarie gratuite exercée contre son personnel pourtant dévoué à la cause de la reconstruction de l'Iraq.

Le Bénin réitère ses sincères condoléances à la famille de M. Sergio Vieira de Mello, ainsi qu'à celles

de toutes les victimes de l'explosion. Nous leur exprimons à nouveau notre solidarité et notre soutien.

Mon pays réaffirme au Secrétaire général, M. Kofi Annan, ainsi qu'à ses collaborateurs, son admiration pour le courage et la conviction avec lesquels ils accomplissent chaque jour leur mission. Que cet acte, loin de fléchir leur ferme volonté à défendre la cause de l'humanité, constitue une source nouvelle d'engagement à atteindre les objectifs de l'Organisation des Nations Unies.

Notre soutien à l'ONU et à son Secrétaire général repose sur l'attachement du Bénin au multilatéralisme qui est et doit rester la clef de voûte de l'édification de l'ordre nouveau que la communauté internationale s'emploie à édifier.

S'il existe un domaine où notre Organisation a fait des progrès dans le renforcement de son efficacité, c'est bien celui de la prévention, de la gestion et du règlement des conflits armés. Elle a su donner à son action dans ce domaine un sens réel en définissant clairement les modalités de mise en oeuvre des opérations de maintien de la paix.

Mon pays fait siennes les conclusions et recommandations du Secrétaire général relatives à la prévention des conflits, notamment en ce qui concerne la lutte contre la pauvreté, la transparence dans le domaine de l'armement, la lutte contre la prolifération des armes légères et de destruction massive, le recours aux moyens pacifiques de règlement des conflits.

La gravité de la situation qui prévaut en Afrique place ce continent au centre des préoccupations de la communauté internationale. Face à l'acuité des problèmes de l'Afrique, l'Organisation des Nations Unies et les États Membres se doivent de renforcer leur soutien aux initiatives africaines destinées à inverser les tendances négatives et à éviter la déstabilisation prolongée du continent.

Lors de son dernier sommet tenu à Maputo, au Mozambique, l'Union africaine a manifesté avec force et vigueur sa détermination à se donner les moyens de s'attaquer à ces problèmes. La Conférence de l'Union africaine a pu élire tous les hauts responsables de sa Commission. La nouvelle équipe devra avoir à coeur de tisser et d'entretenir avec le monde, des relations de partenariat fondées sur les priorités de l'Afrique. Le Bénin souhaiterait que cette nouvelle équipe bénéficie de la confiance et du soutien de la communauté

internationale pour la restauration de la paix sur le continent, par l'extinction des divers foyers de tension et par la promotion et la réalisation des programmes de développement.

Il y a lieu de se féliciter également des actions engagées dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, qui porte l'espoir d'une renaissance du continent noir, grâce à la conjonction des synergies qu'engendrerait la mise en oeuvre des grands axes de ce programme commun et consensuel.

L'importance accordée par le Groupe des Huit à la promotion de la paix et de la stabilité en Afrique est un pas important dans la bonne direction. Ce nouvel engagement permettra de donner à l'Afrique les moyens d'endiguer les nombreux conflits et les situations de crises latentes porteuses de graves périls aux conséquences inimaginables. Le Bénin est prêt à coopérer à la mise en place de ce plan de travail afin que, d'ici à 2010, l'Afrique puisse disposer d'une force interafricaine de maintien de la paix. Il s'agit là d'un instrument indispensable pour la stabilité politique, sans laquelle le continent ne peut s'attaquer aux tâches urgentes de développement économique et social. Les missions du Conseil de sécurité qui ont visité l'Afrique centrale et de l'Ouest, en juin et juillet 2003, ont mis en évidence l'impérieuse nécessité d'établir un tel dispositif à titre permanent.

Les développements intervenus en Afrique depuis la cinquante-septième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies et le constat fait sur place par les missions du Conseil, confirment une réalité incontournable, à savoir la mobilisation effective et le déploiement rapide des troupes sur le terrain sont déterminants dans la maîtrise des conflits armés en Afrique comme partout ailleurs sur notre planète Terre.

En effet, la promptitude de la réaction de la communauté internationale a révélé toute son importance dans le cas de la Côte d'Ivoire, où l'Opération Licorne et le déploiement du contingent de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de la Mission des Nations Unies en Côte d'Ivoire ont permis d'aider les frères ennemis à faire taire les armes et à s'engager dans la voie du dialogue pour la préservation de l'intégrité de l'État ivoirien.

Le calme rétabli ne doit néanmoins pas conduire à sous-estimer la gravité de la situation en Côte d'Ivoire, où la crise politique est loin d'être surmontée. Des problèmes majeurs restent à résoudre, et il importe

que la présence militaire internationale en Côte d'Ivoire puisse se poursuivre afin de maintenir les conditions propices au dialogue sur la mise en oeuvre des Accords de Linas- Marcoussis et pour un retour à la normalité.

Par ailleurs, la réaction rapide des États de l'Afrique centrale et du Nigéria a permis de mettre fin au coup d'État intervenu à Sao Tomé-et-Principe et de rétablir dans ses fonctions le Président élu démocratiquement.

De même, il y a quelques semaines, en Guinée-Bissau, les actions et initiatives immédiates prises par la CEDEAO ont amené les putschistes à s'engager dans un processus de négociations en vue d'une courte transition devant aboutir à l'organisation d'élections présidentielles et législatives.

S'agissant du conflit libérien, l'autorisation de l'envoi d'une force multinationale et d'une force de stabilisation de l'ONU au Libéria, en vertu du Chapitre VII de la Charte a donné un signal clair quant à la détermination de la communauté internationale à mettre fin au conflit. L'impact de ces mesures est fort encourageant, et nous nous félicitons de la signature, à Accra, le 18 août 2003, de l'Accord global de paix.

En République démocratique du Congo, l'évolution récente de la situation politique remet constamment à l'ordre du jour la nécessité de la tenue d'une conférence internationale sur la situation dans la région des Grands Lacs.

La complexité des phénomènes qui caractérisent la situation en Afrique commande que le Secrétaire général de l'ONU puisse entretenir avec les dirigeants africains un dialogue permanent et adopter des approches communes sur les questions qui s'y rapportent. C'est la raison pour laquelle, le Bénin se félicite de la création du Bureau et de la nomination du Secrétaire général adjoint, Conseiller spécial pour l'Afrique au Secrétariat général de l'ONU.

Le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, en tant qu'initiative authentiquement africaine, a enregistré, cette année 2003, des avancées notables dans sa mise en oeuvre. Il prend une forme de plus en plus élaborée par la conception de programmes et de projets concrets dans l'agriculture, l'environnement, l'énergie et les technologies de l'information et de la communication. L'implication de la société civile s'est avérée comme étant un moyen

efficace d'élargir la base sociale du NEPAD et l'adhésion des populations à sa mise en oeuvre. Le Bénin voudrait lancer un appel pressant à la communauté internationale afin qu'elle renforce son appui au NEPAD, à l'instar de ce qui vient d'être fait dans la capitale japonaise dans le cadre de la troisième édition de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique.

Dans cette optique, il importe que les activités opérationnelles des Nations Unies soient sous-tendues par des stratégies axées sur un partenariat effectif avec toutes les parties prenantes au processus de développement et qu'elles contribuent à la réalisation des projets concrets ayant un impact certain sur les conditions de vie et de travail des populations en vue de l'élimination de la pauvreté. En effet, l'augmentation chaque année du nombre des pauvres dans le monde accroît nos angoisses et multiplie nos interrogations sur l'ordre actuel du monde et sur la détermination réelle de la communauté internationale, en particulier des institutions de développement et des pays riches, à lutter contre la pauvreté et à promouvoir un développement authentique et durable.

Il est vrai que l'absence de démocratie, la corruption et la mauvaise gouvernance constituent des fléaux tragiques pour les peuples, en ce qu'elles aggravent la pauvreté et freinent le développement. Mais, il est incontestable que les pays les moins avancés ont accompli des réformes économiques et politiques extrêmement courageuses, au prix d'énormes sacrifices consentis par leurs peuples. C'est pourquoi, nous demeurons préoccupés par le faible taux d'exécution du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés et invitons la communauté internationale et nos partenaires bilatéraux et multilatéraux à plus de solidarité et de responsabilité. Le Gouvernement béninois appelle de tous ses voeux un accroissement substantiel des ressources mises à la disposition des différents fonds d'aide, et en particulier celles du Fonds d'équipement des Nations Unies, qui oeuvre, en faveur de la lutte contre la pauvreté.

Il y a moins d'un mois que s'est achevée à Cancún la cinquième Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce. Mon pays, le Bénin, qui assure la Présidence du Bureau de coordination des pays les moins avancés, y est allé avec la ferme volonté de nouer un dialogue franc et constructif avec les pays développés. L'objectif visé

était de trouver une solution aux dysfonctionnements du système de libre-échange, qui empêchent les pays en développement et particulièrement les pays les moins avancés de réaliser les avantages comparatifs qu'ils détiennent dans le secteur agricole. L'initiative sectorielle sur le coton introduite par le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad ne visait pas autre chose.

L'histoire retiendra que cette rencontre a connu un échec. Toutefois, ma délégation est d'avis que Cancún, malgré les difficultés rencontrées a fait progresser les négociations. Elle a été l'occasion pour les pays les moins avancés de s'exprimer sur un certain nombre de préoccupations, notamment, celles liées à la pratique d'octroi de subventions agricoles aux producteurs non compétitifs. Cette pratique étouffe littéralement les producteurs de coton des pays sous développés, notamment des pays de l'Afrique de l'Ouest.

Le souhait du Bénin est de relancer les discussions pour que les négociations commerciales engagées à Doha puissent effectivement ouvrir de nouvelles perspectives pour le développement des pays les moins avancés. Il est urgent que nous parvenions à établir la vérité des prix sur le marché mondial et à obtenir une ouverture des marchés pour permettre aux pays compétitifs de produire et d'écouler leurs produits à des prix rémunérateurs. L'enjeu est de taille pour les pays africains qui produisent du coton, car il y va de l'avenir d'une filière développée à grands frais avec le concours de la communauté internationale. Notre Organisation gagnerait en crédibilité si elle trouvait le moyen d'assurer le droit à la subsistance de nos populations.

En effet, qui sur cette terre n'a jamais porté une chemise, une robe ou un pagne fabriqué à base du coton? Qui parmi nous n'a jamais utilisé du coton pour nettoyer ou panser une plaie? La disparition progressive de la filière coton aura des implications et conséquences inimaginables pour le confort vestimentaire et autres besoins de l'ensemble de l'humanité. Il est donc temps que les pays développés entendent la voix des pauvres paysans qui s'échinent sous le soleil et les intempéries en Afrique. S'il est vrai que la mondialisation exige des ajustements structurels considérables, il est plus que jamais nécessaire que les sacrifices qu'ils imposent soient équitablement partagés. Cela suppose que les pays riches y assument

leur part pour donner une chance de survie aux populations des pays les moins avancés.

En 2004, c'est-à-dire l'année prochaine, la communauté internationale célébrera le dixième anniversaire de l'Année internationale de la famille. C'est une importante échéance sur laquelle ma délégation voudrait attirer l'attention de la communauté internationale, afin qu'elle puisse s'interroger sur la place de l'institution familiale dans notre société et sur le rôle qu'elle peut jouer dans la prise en charge des défis de notre temps. C'est pourquoi le Bénin se propose d'organiser au cours de l'année 2004 une conférence régionale africaine et voudrait s'assurer de l'appui du Secrétariat général pour la réussite de cette manifestation.

Sur le plan national, le Bénin a pu, depuis nos dernières assises, relever deux importants défis liés à l'approfondissement de son processus démocratique en cours depuis février 1990. La décentralisation/déconcentration de l'administration territoriale est devenue une réalité après les élections municipales et communales tenues en décembre 2002. Ces élections marquent l'aboutissement d'une réforme fondamentale de l'organisation de l'État béninois, désormais structuré en communes décentralisées dotées de l'autonomie financière et ayant à leur tête des maires élus, responsables devant la population. Cette réforme crée les conditions optimales pour l'exercice de la démocratie à la base et permet aux populations de participer activement à la gestion des affaires publiques et de devenir ainsi de vrais acteurs du développement communautaire local. De même, les élections des députés pour la quatrième législature ont été tenues en mars 2003. Ces deux scrutins ont été libres, transparents et démocratiques. Ils se sont déroulés dans le calme et la sérénité. Ils ont contribué, une fois encore, à la consolidation du renouveau démocratique au Bénin.

Ce sont là, autant de faits concrets qui prouvent la vitalité et la stabilité des institutions nationales béninoises et leur contribution efficace au renforcement continu de l'ordre constitutionnel établi chez nous. Cette chance historique que le Bénin a de jouir de la paix et de la stabilité dans une sous-région en proie à des conflits armés internes et récurrents induit une responsabilité certaine quant à la contribution qu'il se doit d'apporter aux efforts de la communauté internationale pour la promotion de la démocratie dans le monde et pour le rétablissement de

la paix dans les pays en situation de conflit, notamment en Afrique.

C'est fort de cet engagement ferme du Bénin que l'Assemblée générale des Nations Unies lui avait confié le soin d'organiser, du 4 au 6 décembre 2000, la quatrième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies. À ce titre, le Bénin a exercé pendant près de trois ans la présidence du mécanisme de suivi de cette Conférence et vient de passer le témoin à la Mongolie, qui a organisé du 10 au 12 septembre 2003 la cinquième Conférence. Mon pays se félicite des résultats obtenus à Oulan-Bator et reste acquis au principe d'évaluation périodique des pratiques de la démocratie. Il ne ménagera aucun effort pour la mise en oeuvre de la Déclaration et du Plan d'action d'Oulan-Bator.

La participation active et effective du Bénin aux opérations de maintien de la paix décidées ou autorisées par le Conseil de sécurité est également le signe du ferme engagement de mon pays en faveur de la démocratie, du maintien de la paix et de la sécurité dans le monde, et de la solidarité internationale. C'est dans ce cadre que s'inscrit la candidature du Bénin à un siège de membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2004 et 2005. Dans ce contexte, mon pays, le Bénin, aura à coeur d'oeuvrer constamment au renforcement du partenariat, combien nécessaire, que le Conseil de sécurité s'efforce d'établir avec les organisations régionales ou sous-régionales en matière de maintien de la paix. Le Bénin compte sur le soutien de toute la communauté des Nations Unies pour se voir offrir le privilège de servir à ce haut niveau de responsabilité la cause de la paix et de la sécurité internationales.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Ali Said Abdella, Ministre des affaires étrangères de l'Érythrée.

M. Abdella (Érythrée) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord d'adresser mes sincères félicitations à M. Julian Hunte pour son élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa cinquante-huitième session. La délégation érythréenne est convaincue que sous sa direction éclairée cette session abordera avec clairvoyance et courage les questions difficiles auxquelles le monde est confronté.

Ma délégation souhaite aussi exprimer sa reconnaissance et ses remerciements à son prédécesseur, M. Jan Kavan, Président de l'Assemblée

générale à sa cinquante-septième session, pour la sagesse et le savoir-faire dont il a fait preuve pour mener à bien la session. Nous rendons également hommage au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour son engagement sans relâche en faveur de la paix et du développement, les deux piliers de la Charte des Nations Unies.

L'Érythrée rend hommage aux facilitateurs et garants de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE) et les remercie, ainsi que ses partenaires, les pays ayant fourni des contingents et des observateurs, de même que les pays donateurs pour l'assistance qu'ils ont généreusement offerte en vue d'assurer la réussite du processus de paix. Elle les prie aussi instamment de ne pas se laisser décourager par faits négatifs survenus récemment, mais de maintenir leur assistance, car celle-ci est essentielle à l'établissement de la paix et de la sécurité dans notre région.

L'Érythrée souhaite porter à l'attention de l'Assemblée les faits dangereux qui menacent de détruire le processus de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie. Dans un message transmis au Secrétaire général le 19 septembre 2003, l'Éthiopie a officiellement rejeté la décision de la Commission du tracé de la frontière et a menacé de déclencher une nouvelle guerre d'agression contre l'Érythrée si les conditions qu'elle a fixées ne sont pas remplies.

Je rappelle que l'Éthiopie a déclaré la guerre à l'Érythrée en 1998 parce qu'elle revendiquait la ville érythréenne souveraine de Badme. À l'époque, nous avons déployé tous les efforts diplomatiques possibles pour prévenir une guerre injustifiée et injustifiable, avant et immédiatement après la déclaration de guerre officielle de l'Éthiopie. Malheureusement, ceci a été interprété par le régime éthiopien en place comme un feu vert pour mener avec impunité sa politique belligérante, et pour lancer une succession d'offensives militaires qui ont provoqué de nombreuses pertes en vies humaines et la destruction de biens.

Après un cycle d'affrontements militaires aussi insensés que sanglants, la raison a prévalu, avec la signature à Alger de l'Accord de cessation des hostilités puis de l'Accord de paix global, respectivement en juin et décembre 2000. Une Commission du tracé de la frontière a ensuite été créée, et celle-ci a été dotée des moyens nécessaires pour trancher définitivement les litiges frontaliers. La

Commission a rendu sa décision définitive et contraignante concernant la délimitation de la frontière le 13 avril 2002. Badme a été confirmée par la Commission comme étant un territoire érythréen souverain.

Malgré l'obligation conventionnelle de respecter et d'appliquer pleinement la décision définitive et contraignante de la Commission du tracé de la frontière, l'Éthiopie a choisi de bafouer le droit et les usages internationaux. Ainsi, son rejet de la décision tout entière et sa dénonciation de la Commission font suite à une série de violations graves des Accords d'Alger, y compris le déploiement illégal de troupes et la construction d'implantations en territoire souverain de l'Érythrée, l'aggravation des souffrances de plus de 60 000 citoyens érythréens qui restent déplacés de leurs villages dans la zone de sécurité temporaire, et l'obstruction des travaux de démarcation par des manoeuvres dilatoires empêchant les travaux de préparation sur le terrain d'être menés. Ces actions ont occasionné un coût financier immense pour la communauté internationale.

Comme la plupart des Membres le savent sûrement déjà, le Premier Ministre éthiopien a déclaré, dans une lettre datée du 19 septembre adressée au Secrétaire général, que le processus de démarcation de la frontière était « en crise terminale ». Le Premier Ministre a abreuvé d'insultes la Commission du tracé de la frontière, rejetant sa décision comme étant « totalement illégale, injuste et irresponsable » et en appelant au Conseil de sécurité de mettre sur pied un « mécanisme de remplacement » pour délimiter les zones litigieuses de la frontière. Il a ensuite suggéré que la MINUEE devrait faire ses bagages et partir, et a plaidé pour une reconnaissance et une validation internationales de l'occupation par l'Éthiopie de territoires souverains de l'Érythrée.

Cette lettre de provocation de l'Éthiopie ne représente rien de moins qu'un assaut sans précédent contre les principes fondamentaux du droit international et les points clefs des Accords d'Alger, ainsi que contre la résolution 1507 (2003) du Conseil de sécurité. Son compte rendu des principes de droit et éléments invoqués par la Commission du tracé de la frontière pour déterminer l'appartenance de Badme est un tissu de mensonges éhontés et de distorsions.

La lettre du Premier Ministre tranche vivement avec la déclaration publique émise par son

Gouvernement au moment de l'annonce par la Commission du tracé de la frontière de sa décision, le 13 avril 2002. À ce moment-là l'Éthiopie avait demandé à la communauté internationale d'exercer de fortes pressions sur l'Érythrée afin que cette dernière accepte la décision de la Commission du tracé de la frontière et l'applique pleinement et fidèlement. L'Éthiopie déclarait une complète victoire juridique et se vantait même de sa « stratégie juridique couronnée de succès, reposant sur une approche maximaliste » qui consistait à exagérer ses prétentions en incluant des territoires qui ne lui avaient jamais appartenu. Cette révélation fracassante, et en fait avérée, a été reprise par le Premier Ministre et par son Ministre des affaires étrangères dans un rapport adressé au Parlement éthiopien, pas plus tard que le mois dernier.

Je voudrais maintenant m'arrêter brièvement sur certaines des questions soulevées dans la lettre de l'Éthiopie.

Tout d'abord, l'article 4.2 de l'Accord de paix d'Alger dispose sans la moindre ambiguïté que :

« une Commission neutre de tracé des frontières sera constituée, qui sera composée de cinq membres et dont le mandat consistera à tracer et à aborder la frontière établie sur la base des traités coloniaux pertinents (1900, 1902 et 1908) et du droit international applicable en la matière. »

L'article 4.15 dispose en outre que :

« Les Parties conviennent que les décisions de la Commission concernant le tracé et l'abornement de la frontière seront définitives et contraignantes. Chaque Partie respectera la frontière ainsi délimitée, ainsi que l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'autre Partie. »

En conséquence, l'Éthiopie ne peut donc pas ainsi rejeter, de manière arbitraire et unilatérale, ces dispositions clefs de l'Accord de paix, ni exhorter le Conseil de sécurité à mettre sur pied un nouveau mécanisme.

Deuxièmement, la Zone de sécurité temporaire n'a jamais été prévue ni conçue pour établir une frontière provisoire. L'article 10 de l'Accord de cessation des hostilités déclare explicitement que cela ne préjuge pas du statut final des zones contestées, lequel sera déterminé à l'issue de la délimitation et de la démarcation de la frontière. À cet égard, il est instructif de noter que la Commission du tracé de la

frontière a ordonné aux deux parties, dans sa décision concernant la délimitation de la frontière, rendue le 13 avril 2002, de reconnaître et de respecter la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'autre, telles qu'elles avaient été déterminées par la décision de délimitation en attendant la démarcation sur le terrain. La frontière est donc déjà déterminée, fait encore renforcé par la résolution 1507 (2003) du Conseil de sécurité, qui demande aux deux parties de reconnaître et de respecter l'intégrité territoriale et la souveraineté de l'autre. La suggestion ridicule de l'Éthiopie de « reconnaître la frontière sud de la Zone de sécurité temporaire comme frontière définitive entre les deux pays » constitue donc une violation flagrante de l'Accord de paix d'Alger et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Troisièmement, le mandat de la MINUEE en Éthiopie et en Érythrée prendra fin une fois que le processus de délimitation et de démarcation de la frontière aura été mené à son terme, comme le stipule l'article 5 de l'Accord de cessation des hostilités. L'Éthiopie commettrait donc une fois encore une violation patente de cet Accord si, comme elle le laisse entendre dans sa lettre, elle demandait à la MINUEE de s'en aller avant l'achèvement de sa tâche. À l'évidence, la principale préoccupation de l'Éthiopie n'est pas le fardeau financier qu'une présence prolongée de la MINUEE entraînerait pour la communauté internationale.

L'Éthiopie, en fait, est à l'origine de toute une litanie d'obstructions et de violations qui ont empêché, jusqu'ici, une démarcation rapide. Elle est mal placée pour venir maintenant se plaindre ou sermonner la communauté internationale sur les moyens de réduire les coûts financiers. Si ceci n'est qu'une menace, à peine voilée, visant à nous transmettre son intention de déclencher une nouvelle guerre, notre réponse est que dans un tel cas, l'Éthiopie sera la seule partie responsable d'une mise en péril de la paix et de la stabilité régionales.

En tant que principal garant de l'Accord de paix d'Alger, le Conseil de sécurité a l'obligation légale d'empêcher la guerre. En fait, conformément à l'article 14 de l'Accord de cessation des hostilités, le Conseil de sécurité devrait examiner d'urgence les violations flagrantes de l'Accord de paix d'Alger commises par l'Éthiopie et prendre les mesures appropriées en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Quatrièmement, les dirigeants éthiopiens font aussi valoir que :

« le peuple éthiopien n'acceptera pas les décisions de la Commission du tracé de la frontière [et que] l'Éthiopie serait ainsi confrontée à une crise politique et à une guerre civile si nous acceptons cette décision ».

Ces arguments rebattus ont déjà été utilisés par les précédents dirigeants éthiopiens pour justifier leurs guerres d'agression. La vérité est que le peuple éthiopien n'a connu l'harmonie interne que lorsqu'il était en paix avec l'Érythrée. À chaque fois qu'elle s'est retrouvée en guerre contre l'Érythrée, l'Éthiopie est devenue une source d'instabilité pour toute la région, et sa population la victime de famines et d'épidémies chroniques. En outre, de telles déclarations devraient déclencher le signal d'alarme, car elles sont très semblables, voire identiques, à celles prononcées par les dirigeants qui ont mené l'Europe à la Seconde Guerre mondiale.

Selon nous, les dirigeants éthiopiens ont adopté cette politique d'agression et d'invasion hors-la-loi parce qu'ils ont été enhardis par la tolérance dont a fait montre, de manière injustifiable, la communauté internationale, par le passé. Aucune mesure n'a été prise contre l'Éthiopie lorsqu'elle a violé le moratoire sur les attaques aériennes, parrainé par les États-Unis, et qu'elle a lancé sa deuxième offensive en février 1999. Rien n'a été fait contre l'Éthiopie, non plus, lorsque, en violation des arrangements techniques élaborés par les États-Unis, l'Union européenne, l'ONU et l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et considérés comme définitifs et contraignants, elle a lancé sa troisième offensive en mai 2000. L'Éthiopie a aujourd'hui atteint un point culminant dans son histoire de non-respect de la loi, de mépris de l'État de droit et des obligations au titre des traités et de la Charte des Nations Unies, en rejetant la décision définitive et contraignante de la Commission d'arbitrage. Combien de temps, cette situation d'impunité se poursuivra-t-elle? Quand le monde s'écriera-t-il « trop c'est trop » et invoquera l'article 14 de l'Accord d'Alger?

L'article 14 de l'Accord de cessation des hostilités dispose clairement, entre autres, que :

« L'Organisation de l'unité africaine et les Nations Unies s'engagent à garantir le respect de cet engagement des deux parties, jusqu'à la détermination de leur frontière commune sur la

base des traités coloniaux pertinents et du droit international applicable en la matière ... Cette garantie comprend :

a) Les mesures à prendre par la communauté internationale, y compris des mesures appropriées du Conseil de sécurité en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, au cas où l'une ou l'autre des parties violerait cet engagement. »

L'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale ne devraient-elles pas prendre aujourd'hui de telles mesures au nom de la justice et de la Charte des Nations Unies?

La communauté internationale n'a déjà que trop investi, tant en termes financiers que politiques, pour encourager le règlement pacifique et juridique de ce différend. Le poids politique et financier de la communauté internationale, ainsi que les instruments de persuasion dont elle dispose, sont eux aussi importants, surtout lorsque l'Éthiopie continue de recevoir une aide au développement très généreuse de la part de partenaires bilatéraux et multilatéraux. Pourtant, et bien que tous les ingrédients et les garanties de succès soient là, le risque de voir échouer le processus de paix est désormais évident, du fait que la communauté internationale n'a pas pris au sérieux les obligations qui lui incombent au titre de l'Accord de cessation des hostilités et n'a pas pris de mesures préventives efficaces. À moins que des mesures appropriées ne soient prises immédiatement, avant que la situation n'explose, il sera trop tard pour gérer la crise et s'en donner même l'effort.

Dans cet esprit, la délégation érythréenne lance un appel à l'Assemblée générale et à la communauté internationale pour qu'elles prennent les mesures nécessaires et opportunes garantissant que la paix et la sécurité l'emportent dans notre région.

Les obligations de la communauté internationale sont claires et les mesures à sa disposition sont explicitement énoncées dans l'Accord d'Alger.

Malgré des garanties internationales, l'Éthiopie a choisi de violer de manière flagrante le droit international et ses obligations découlant des traités signés solennellement. Depuis le 19 septembre, en franchissant délibérément la ligne rouge, l'Éthiopie a volontairement mis en route un processus irréversible visant à faire échouer l'Accord de cessation des hostilités entre le Gouvernement de la République

fédérale démocratique d'Éthiopie et le Gouvernement de l'État de l'Érythrée. Cet acte est un affront non seulement à l'Érythrée mais également à la communauté internationale dans son ensemble, et en particulier à l'Organisation des Nations Unies et au Conseil de sécurité.

Dans son rapport (S/2003/257) soumis au Conseil de sécurité au courant de cette année, le Secrétaire général Kofi Annan a déploré le fait que le processus de paix entre l'Érythrée et l'Éthiopie avait « atteint une phase critique ». On peut donc désormais considérer la situation comme explosive, ouvrant la voie – comme semblent le souhaiter les dirigeants éthiopiens – à une reprise du conflit, avec ses conséquences horribles, à moins que la communauté internationale n'agisse rapidement et de manière décisive.

Les effets du non-respect de la loi par l'Éthiopie ne nuiront pas qu'à l'Érythrée. Ils auront une incidence sur la légitimité et la crédibilité de l'Organisation des Nations Unies et tourneront en dérision ses valeurs fondamentales, ne serait-ce que parce qu'ils portent atteinte à l'injonction sacrée selon laquelle tous les États, grands et petits, doivent respecter les principes fondamentaux du droit international, le caractère sacré des accords juridiques et la souveraineté et l'intégrité territoriale des États.

Pour terminer, cela fait plus de trois décennies qu'on a refusé la paix aux peuples érythréen et éthiopien. Cela a eu un effet catastrophique sur leurs économies. Ils méritent de connaître la paix et le développement, qui sont aujourd'hui reconnus comme des droits de l'homme. Toutefois, on ne pourra garantir cette paix qu'en respectant la loi et le caractère sacré des accords, ainsi que la souveraineté et l'intégrité territoriale établies par des décisions d'arbitrage prises sur la base d'accords juridiques. L'Érythrée a toujours été, et restera toujours, attachée à cette paix. Il appartient désormais à la communauté internationale, et en particulier au Conseil de sécurité, de défendre ces principes et valeurs. En fait, l'Éthiopie n'est plus en conflit avec l'Érythrée, mais avec la Charte, que le Conseil de sécurité doit défendre comme il l'a fait dans plusieurs cas semblables.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mamadou Bamba, Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères de la Côte d'Ivoire.

M. Bamba (Côte d'Ivoire) : C'est un grand honneur pour moi de transmettre à l'Assemblée générale les salutations du peuple ivoirien, du Président de la République, S. E. M. Laurent Gbagbo, du Premier Ministre, S. E. M. Seydou Elimane Diarra, et du Gouvernement ivoirien à l'occasion de la cinquante-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

La délégation ivoirienne est heureuse d'adresser au Président de l'Assemblée générale ses chaleureuses félicitations, ainsi que ses vœux les plus ardents de réussite dans la conduite de la haute et importante mission qui lui a été assignée par tous les États Membres de notre Organisation. Son élection est le témoignage de la reconnaissance, par la communauté internationale, du dynamisme de la diplomatie de Sainte Lucie, son très beau pays, en faveur des idéaux de l'Organisation des Nations Unies et un bel hommage à ses éminentes qualités de diplomate. Elle est également l'illustration de ce qu'aux Nations Unies, tous les pays sont traités sur un pied d'égalité. Je voudrais m'en féliciter, et assurer le Président de la coopération de ma délégation.

Par ailleurs, il me plaît d'exprimer la gratitude de la délégation ivoirienne à S. E. M. Jan Kavan, Président de l'Assemblée générale à sa cinquante-septième session, pour la compétence et la maîtrise avec lesquelles il a conduit les travaux de l'Assemblée.

Je voudrais saisir cette occasion pour renouveler au Secrétaire général, aux Nations Unies et aux familles éplorées, les sincères condoléances du peuple ivoirien pour le décès tragique du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Iraq, M. Sergio Vieira de Mello, celui des autres cadres des Nations Unies, sans oublier toutes les autres personnes tombées ou blessées sur le champ de bataille, pour la paix et la justice.

Cette occasion me permet également de réitérer la gratitude du peuple et du Gouvernement ivoirien, au Secrétaire général de l'ONU, M. Kofi Annan, qui oeuvre inlassablement pour la paix dans le monde et en Afrique et ne ménage aucun effort pour apporter son soutien personnel et celui de l'Organisation à la restauration de la paix en Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire, jadis modèle de stabilité et havre de paix jouissant d'une relative prospérité économique, connaît depuis près d'une décennie, une crise latente qui a abouti au coup d'État du 24 décembre 1999, et, le 19 septembre 2002, à une

autre tentative de coup d'État, qui, cette fois, s'est transformée rapidement en une rébellion armée appuyée par des éléments extérieurs, avec pour objectif la remise en cause des institutions républicaines et du Gouvernement démocratiquement élu. Cette crise cause un énorme préjudice à la population ivoirienne et à tous ceux qui ont choisi de vivre en Côte d'Ivoire et d'y mener librement leurs activités.

À l'initiative de la France, une table ronde a réuni les différentes forces politiques ivoiriennes, et a débouché sur ce qu'il est désormais convenu d'appeler l'Accord de Linas-Marcoussis. Cet Accord auquel les Nations Unies ont conféré une reconnaissance internationale formelle par la résolution 1464 (2003) du Conseil de sécurité, après l'onction des chefs d'État et dirigeants d'institutions internationales réunis au centre de conférences Kléber à Paris, prévoit, entre autres, la formation d'un Gouvernement de réconciliation nationale, dirigé par un Premier Ministre de consensus doté des prérogatives de l'exécutif nécessaires à la mise en oeuvre dudit Accord.

Le Gouvernement de réconciliation nationale, formé le 13 mars 2003, a réalisé des progrès importants, au nombre desquels la signature, le 3 mai 2003, d'un accord de cessez-le-feu intégral entre les Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI) et les Forces nouvelles – ex-rébellion armée, la mise en place du programme national consensuel du désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), la normalisation des relations entre la Côte d'Ivoire et les pays voisins, avec notamment la réouverture de la voie ferrée Abidjan-Ouagadougou, la déclaration conjointe de fin de guerre, le 4 juillet 2003 par les deux parties, et, surtout, le vote de la loi d'amnistie, le 6 août 2003. Il est à noter que cette loi n'amnistie pas les crimes et délits de droit commun, notamment les crimes concernant les violations des droits de l'homme, qui doivent être élucidées.

S'agissant notamment de la question des droits de l'homme, en dépit de la dure crise qu'elle traverse, la Côte d'Ivoire n'a jamais cessé de mettre au centre de ses préoccupations, le respect de la personne humaine, comme du reste, elle n'a pas interrompu, malgré l'amenuisement de ses capacités financières, sa politique originale d'accueil des réfugiés, dont le nombre s'est accru avec la crise au Libéria voisin. Un soutien financier plus accru de la communauté internationale pour le partage de cette lourde charge est donc nécessaire, mon pays devant simultanément

assurer le rapatriement de ses nombreux ressortissants réfugiés dans certains pays voisins.

Il me plaît ici de mentionner que la Côte d'Ivoire a ratifié tous les instruments pertinents relatifs à la protection et à la promotion des droits de l'homme et qu'elle a créé, depuis le 5 août 2002, avant même la survenance de la crise, un ministère exclusivement consacré aux droits de l'homme. En outre, eu égard aux violations massives des droits de l'homme, la Côte d'Ivoire a formellement, dès le 5 novembre 2002, sollicité l'envoi d'une mission impartiale d'enquête de l'Organisation des Nations Unies pour constater ces violations sur l'entièreté de son territoire, et ceci, afin de lutter contre l'impunité.

Ainsi, après avoir concomitamment saisi dans cette même perspective la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, dont une première mission d'évaluation de haut niveau a déjà visité la Côte d'Ivoire au mois d'avril 2003, après celle de l'Organisation des Nations Unies diligentée par son Secrétaire général à la demande du Président de la République, la Côte d'Ivoire, pour apporter la preuve de sa totale coopération avec les différents mécanismes de la Commission des droits de l'homme, s'est empressée de réserver une suite favorable, avec proposition de dates aux demandes de visites formulées par le Représentant du Secrétaire général chargé de la question des personnes déplacées dans leur propre pays et par les Rapporteurs spéciaux de la Commission des droits de l'homme chargés des formes contemporaines de racisme, de xénophobie et de l'intolérance qui y est associée; de la liberté d'opinion; des migrants; et du mercenariat. L'impossibilité temporaire pour notre administration et pour les Rapporteurs spéciaux de se rendre sur l'entièreté du territoire pour vérifier les faits, ajoutée aux appels de détresse des populations de ces zones, interpellent la communauté internationale dont je tiens à saluer à sa juste valeur le ferme engagement et les efforts immenses déployés pour sortir la Côte d'Ivoire de cette crise.

Pour en revenir aux progrès enregistrés sur le chemin de la paix, après de longues et difficiles négociations, il est heureux de noter les nominations, le 12 septembre 2003, des Ministres de la défense et de la sécurité, ce qui ouvre désormais la voie à la mise en oeuvre du programme national de désarmement, démobilisation et réinsertion établi par le Gouvernement de réconciliation nationale. À cet effet, un comité de désarmement et un autre chargé de la

réunification ont été mis en place. Par tous ces faits, le Gouvernement entend marquer sa détermination à oeuvrer pour le retour de la paix.

Cependant, en dépit de tous ces résultats encourageants, force est de reconnaître que le chemin de la paix continue d'être semé d'embûches. Les difficultés actuelles prouvent que le processus de paix et de réconciliation nationale reste fragile. Toutefois, le dialogue inter-ivoirien se poursuit, et toutes les forces reconnaissent que l'Accord de Linas-Marcoussis est l'unique solution de sortie de la crise ivoirienne.

À cette fin, la Côte d'Ivoire se félicite du ferme engagement des États-Unis au Libéria, en appui aux efforts de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, à l'effet d'aider ce pays frère à exorciser les démons de la guerre et de la division. Pour ce faire, en Côte d'Ivoire, comme au Libéria, le programme de DDR reste capital. En effet, le Gouvernement attache une particulière importance à ce programme de DDR qui, en rétablissant la sécurité et en restaurant l'intégrité territoriale, permettra à la Côte d'Ivoire d'organiser en 2005 des élections transparentes et justes, sous contrôle international.

Je voudrais profiter de cette tribune pour remercier, une fois encore, au nom du Gouvernement ivoirien, la communauté internationale, et plus spécialement les chefs d'État des pays de la CEDEAO, le Président et le Gouvernement français, pour leur inlassable soutien à l'effort de paix en Côte d'Ivoire.

La Côte d'Ivoire reste préoccupée par la situation internationale et les problèmes qui la caractérisent, au nombre desquels figurent les pandémies de l'heure – VIH/sida, paludisme, tuberculose – les conflits armés, le désarmement, le terrorisme et le développement humain intégral. En effet, nous observons que, si le VIH/sida touche 20 millions de personnes en Afrique, soit les deux tiers des malades de la planète, le paludisme a toujours, sur le taux de mortalité de ce continent, une incidence au moins égale. Comble de malheur, la tuberculose y fait preuve d'un inquiétant regain de vitalité.

La mise en place, par l'Organisation des Nations Unies, d'un Fonds mondial de lutte contre ces trois pandémies, pour un montant de 10,4 millions de dollars, constitue donc un réel motif de réconfort et d'espoir pour les populations affectées, particulièrement celles des pays du tiers-monde. Il reste cependant à souhaiter que ce Fonds soit doté d'un

plus grand budget, qu'il soit rapidement opérationnel et d'accès plus facile pour les pays déjà durement affectés par ces fléaux et qui, ironie du sort, sont aussi le théâtre privilégié des conflits armés.

Il est paradoxal de constater que ces conflits sont de plus en plus nombreux, de plus en plus fréquents et de plus en plus intenses, notamment en Afrique, à mesure que se renforcent, se diversifient et s'affinent les modes et modalités de leur règlement par l'ONU et les organisations régionales et sous-régionales. La Côte d'Ivoire félicite donc notre Organisation et son dévoué Secrétaire général, ainsi que les pays et les organisations régionales pour les résultats déjà acquis en Sierra Leone, en Guinée-Bissau, en Côte d'Ivoire, au Libéria et dans la région des Grands Lacs, pour ne citer que les cas les plus récents. Elle encourage toutes les parties concernées à persévérer dans l'effort de rétablissement, puis de consolidation de la paix, dans toutes ces zones meurtries par les guerres.

Concernant la situation en Iraq et en Afghanistan, mon pays souhaite un retour rapide à la paix et à la sécurité afin de permettre à leurs peuples respectifs, qui ont beaucoup souffert au cours de cette dernière décennie, de consacrer leurs efforts au progrès économique et social.

Au Moyen-Orient, la Côte d'Ivoire appelle à la modération de part et d'autre et au respect de la Feuille de route, qui constitue la voie au retour de la paix dans cette partie du monde.

En tout état de cause, le droit doit toujours prendre le pas sur la violence, et le dialogue, sous l'égide de la communauté internationale, doit toujours être privilégié comme instrument de règlement de tous les différends.

Les conflits sont, entre autres, le fait de bandes armées, de désœuvrés, de laissés-pour-compte et de déserteurs qui alimentent le marché florissant du mercenariat en l'Afrique, en général, et dans notre sous-région, en particulier. Le mercenariat, ajouté à la prolifération et au trafic illicite des armes légères, constitue une menace dangereuse pour la paix et la stabilité de nos pays. Ces fléaux nécessitent une attention spéciale de la communauté internationale, tout autant que le terrorisme qui, hélas, continue de faire des victimes.

Notre Assemblée se doit de prendre des mesures concrètes dans la lutte contre ces facteurs déstabilisants

dans le monde, et particulièrement en Afrique. La mise en oeuvre du Programme d'action de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite et la prolifération des armes légères, Programme d'action, dont l'évaluation en juillet dernier fait apparaître une prise de conscience universelle du danger de la prolifération et la nécessité de mener des actions coordonnées pour l'éradiquer, constituerait une importante avancée si l'on y mettait toute la bonne volonté. Les mesures prises sur le plan régional et sous-régional, notamment le Moratoire de la CEDEAO et l'assistance apportée par le Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement et d'autres structures, sont des éléments qui vont dans la bonne direction.

De même, notre Assemblée devrait activer et dynamiser les conventions régionales et internationales, et encourager l'harmonisation des législations pour combattre efficacement le phénomène du mercenariat. La Côte d'Ivoire adhère au projet d'élaboration et de mise en place, dans le cadre de la CEDEAO, d'un plan général de stabilisation dans la sous-région, qui contribuera, j'en suis persuadé, au retour de la paix et de la stabilité durables en Afrique de l'Ouest.

L'action préventive doit être également menée sur plusieurs plans. Au plan politique et diplomatique, la diplomatie préventive devrait davantage retenir l'attention de la communauté internationale, car il est important de prévenir, par un système d'alerte rapide, le déclenchement des conflits. Au plan économique et social, la lutte contre la pauvreté, devrait se poursuivre, notamment par l'insertion des désœuvrés et autres marginalisés dans les structures économiques.

Au plan culturel, l'éducation pour la paix, la multiplication des échanges sportifs et culturels, les rencontres entre les groupes de femmes, de jeunes au niveau de chaque État et entre les différents pays, pourraient favoriser la tolérance et la compréhension mutuelle entre les peuples, dans le cadre d'un dialogue bien compris entre les civilisations.

La mondialisation de l'économie peut constituer un facteur de progrès en favorisant la compétitivité qui met sur le marché les meilleurs produits à des prix plus concurrentiels. Cette mondialisation peut, hélas, être également un frein au développement des pays pauvres, qui subissent les fluctuations des prix de leurs produits sur le marché international et qui, de plus,

doivent faire face à une concurrence déloyale imposée par les États qui subventionnent leurs produits à l'exportation.

Avec ses résultats mitigés, la Conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce, qui vient de se tenir à Cancún, a permis de mesurer l'ampleur des conséquences dommageables sur les paysans africains des subventions apportées aux producteurs du Nord. En faussant les règles de la libre concurrence, les pays industrialisés font prospérer les producteurs les plus nantis tout en appauvrissant davantage ceux qui luttent pour leur survie. Cette situation urgente doit interpeller notre conscience afin que nous trouvions ensemble les voies et moyens de corriger une telle injustice.

Il est également urgent d'entreprendre des actions visant à stabiliser les prix des produits de base à un taux rémunérateur.

Pour que les pays démunis sortent du cercle vicieux de la pauvreté, il faut associer à la juste rétribution du travail de leurs paysans, l'accroissement de l'aide publique au développement, qui devrait atteindre les 0,7 % du produit national brut des pays industrialisés, et la remise de la dette.

Saisissons l'occasion qui nous est offerte par la présente session pour réfléchir ensemble sur les moyens de renforcer la coopération Nord-Sud dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique. Dans le cadre de la coopération Sud-Sud, les pays les plus avancés devraient envisager d'accroître les échanges et le transfert de technologies en faveur des plus défavorisés d'entre eux afin de soutenir les efforts de ces derniers.

Le suivi coordonné des résultats des grandes conférences internationales, placées sous l'égide des Nations Unies, fait l'objet de nos préoccupations. La lutte contre la pauvreté ne peut être gagnée que si les recommandations adoptées dans le cadre de ces sommets sont mises en oeuvre. Il n'est pas utile de multiplier les cadres de réflexion si les conclusions relatives au financement du développement ou au transfert de technologie notamment, ne peuvent pas être mises en oeuvre et exploitées sur le terrain, dans un nouvel esprit de solidarité vraie.

Mon pays, la Côte d'Ivoire, appelle de tous ses vœux l'avènement de ce nouvel esprit de solidarité que commandent la mondialisation et

l'interdépendance de nos États tout comme elle adhère au projet de réforme des Nations Unies pour plus de démocratie et d'efficacité.

Puisse la sagesse habiter chacun de nous afin que nos ressources et notre intelligence soient mises au service de l'édification d'un monde meilleur où règnent la paix, la solidarité et la justice, un monde reflétant les idéaux de la Charte des Nations Unies.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Fernand Poukré-Kono, chef de la délégation de la République centrafricaine.

M. Poukré-Kono (République centrafricaine) : Monsieur le Président, je voudrais avant toute chose, vous rendre un vibrant hommage pour votre brillante élection à la présidence de cette cinquante-huitième session de l'Assemblée générale, dont les travaux se déroulent dans un contexte particulièrement important de ce siècle. Votre longue expérience et votre maîtrise des problèmes internationaux ainsi que le rôle que votre pays, Sainte-Lucie, joue dans la région des Caraïbes, sont un gage de succès pour nos travaux.

Mes félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Je ne saurais passer sous silence la compétence avec laquelle votre éminent prédécesseur, M. Jan Kavan, de la République tchèque, a conduit les travaux de la cinquante-septième session.

Je voudrais également renouveler au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies tout l'appui du Gouvernement de transition de la République centrafricaine pour l'action qu'il ne cesse de développer à la tête de l'Organisation, pour asseoir la paix et la sécurité dans un monde en proie aux menaces terroristes et à l'insécurité à grande échelle.

La République centrafricaine associe sa voix à celles qui se sont exprimées pour saluer la mémoire du personnel des Nations Unies, tombé sous la violence aveugle du terrorisme à Bagdad le 19 août dernier, notamment celle de M. Sergio Vieira de Mello, et redit au Secrétaire général sa sincère sympathie. Sa décision de maintenir malgré tout la mission des Nations Unies en Iraq emporte notre appréciation.

Depuis une décennie, la tenue des travaux de l'Assemblée générale a permis l'adoption de nombreuses recommandations dont la mise en oeuvre n'a pas toujours apporté la solution aux préoccupations diverses que nous partageons en commun.

Avant que ma délégation ne puisse apporter sa contribution sur l'état du monde en considération des nouveaux défis du XXI^e siècle, je voudrais, au nom de S. E. François Bozizé, Président de la République centrafricaine, du Gouvernement et du peuple centrafricains, souhaiter plein succès à nos assises.

Un monde épris de paix, de progrès, de solidarité et de concorde, telles sont les aspirations des peuples du monde entier et la philosophie première des pères fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. En effet, la paix, quand elle n'est pas assurée, fait place à des crises diverses; et des facteurs aggravants comme la misère, le dénuement, la pauvreté, le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ajoutés à l'intolérance, à l'injustice, à l'indifférence et aux inégalités sociales, constituent autant de menaces à l'équilibre de la paix dans plusieurs régimes du monde et particulièrement en République centrafricaine.

C'est dans ce contexte qu'est intervenu le sursaut patriotique du 15 mars 2003 en Centrafrique, en tant qu'aboutissement d'un processus auquel toutes les forces vives de la nation ont apporté une certaine contribution. La situation qui a prévalu dans mon pays avant le 15 mars 2003 a fait l'objet de plusieurs débats et tentatives de règlement infructueux tant au niveau du Conseil de sécurité, de l'Organe central du Comité de l'OUA pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits, de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC), de la Communauté des États sahélo-sahariens (CEN-SAD) ainsi qu'au niveau des initiatives bilatérales.

Je voudrais ici, encore une fois, renouveler la reconnaissance du Gouvernement et du peuple centrafricains au Secrétaire général de l'ONU, au Bureau des Nations Unies pour la consolidation de la paix en République centrafricaine, aux membres du Conseil de sécurité et particulièrement aux pays amis qui ont généreusement contribué à soutenir le peuple centrafricain pendant ces périodes extrêmement difficiles.

Depuis le 15 mars 2003, la volonté du Gouvernement de transition d'oeuvrer pour le retour à une vie constitutionnelle normale a permis d'obtenir des avancées très significatives, dans le cadre de la mise en oeuvre des engagements pris et qui s'articulent autour du calendrier suivant : en mai 2003, mise en place du Conseil national de transition, qui tient lieu de Parlement; en septembre 2003, déroulement du

dialogue national devant permettre aux Centrafricains de rechercher les causes profondes de ce qui a pu les opposer si longtemps; en 2004, organisation du référendum constitutionnel; au cours du troisième trimestre de l'année 2004, organisation des élections présidentielles; au cours du quatrième trimestre de l'année 2004, organisation des élections municipales et législatives.

Cette transition consensuelle, dont le terme a été fixé en janvier 2005 devra permettre la sécurisation du pays, l'assainissement des finances publiques et la relance des secteurs économiques et sociaux, porteurs de croissance.

Ces grands axes de la politique générale et la stratégie de relance économique et sociale du Gouvernement de transition mis en oeuvre depuis lors ont fait l'objet du soutien et de la reconnaissance du nouveau régime par les États limitrophes, en général, et singulièrement, en leur sein par les membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Treize pays membres du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale ont, au cours de leur 19^e réunion ministérielle tenue à Brazzaville du 14 au 17 mai 2003, marqué leur soutien au changement intervenu à Bangui par une déclaration et lancé un appel à la communauté internationale en vue d'une assistance à la République centrafricaine. En considération du rapport exhaustif de la situation d'avant le 15 mars 2003, présenté par le Président de la République, S. E. le général de division François Bozizé, le sommet extraordinaire de la CEMAC, consacré exclusivement à la situation en République centrafricaine, a permis aux chefs d'État et de délégation de comprendre et de soutenir les efforts du Gouvernement de transition en vue d'un retour à l'ordre constitutionnel.

Enfin, le courant d'échanges fructueux avec de nombreux pays amis et les partenaires de notre pays en général et les consultations ouvertes entre la République centrafricaine et l'Union européenne depuis le 22 mai, suivies de la mission du Comité des ambassadeurs des États d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique en visite d'information à Bangui, du 17 au 21 août dernier, sont des signes probants de cette avancée significative dans la mise en oeuvre de la

réconciliation nationale et d'un retour à l'ordre constitutionnel et démocratique.

Dans son rapport introductif au Sommet du Millénaire, le Secrétaire général rappelait que l'homme reste la finalité de toute activité. Il n'y a rien de plus vrai. Et ma délégation souhaite, à cet égard, que l'ONU retrouve son autorité pour contribuer à assurer les conditions de la promotion des droits de l'homme, de la démocratie et du développement dans le monde. En effet, il apparaît que la protection et la garantie des droits de l'homme contribuent à la concorde nationale et au renforcement de la démocratie dans un pays. Nous l'avons si bien compris, en Centrafrique, que l'option prise le 15 mars 2003 est celle d'une gestion consensuelle au centre de laquelle la protection et la garantie des droits du citoyen et de son mieux être en constituent l'axe prioritaire.

Cette mise en oeuvre requiert des moyens devant permettre la promotion à une large échelle des droits de l'homme et son épanouissement social. Ma délégation émet le voeu que les Nations Unies s'impliquent davantage au début de ce troisième millénaire dans l'action internationale à mener pour asseoir une véritable culture des droits de l'homme. Pour ce faire, l'ONU doit se réformer, il lui faut se rénover, c'est-à-dire s'adapter – à l'état du monde tel qu'il se présente aujourd'hui. Il lui faudra rationaliser ses procédures, ses méthodes et ses approches sur toute question relevant de sa compétence.

On comprendra le souhait de ma délégation de voir le Conseil de sécurité être réformé, pour lui permettre de s'acquitter au mieux de sa noble mission. Même si l'usage du droit de veto n'est pas aussi abusif qu'il l'était sous la guerre froide, il conviendrait de procéder à une recomposition du Conseil de sécurité, tant au niveau des membres permanents que des non permanents, pour tenir compte de la nouvelle réalité internationale. Tel est le point de vue de la délégation de la République centrafricaine.

La nécessité d'imprimer un autre cours aux relations entre nos États exige de chacun un engagement réel. C'est d'ailleurs de cette volonté que procède l'adoption de l'Acte constitutif de l'Union africaine comme expression de la volonté de l'Afrique de relever avec l'ONU l'ensemble des défis. Mon pays, la République centrafricaine, ne ménagera aucun effort pour favoriser cette nouvelle dynamique.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mme Klára Novotná, chef de la délégation de la République slovaque.

Mme Novotná (Slovaquie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole à l'Assemblée générale au nom de S. E. M. Eduard Kukan, Ministre des affaires étrangères de la République slovaque.

La Slovaquie, pays en cours d'adhésion à l'Union européenne, souscrit entièrement la déclaration prononcée par le Premier Ministre de l'Italie au nom de l'Union européenne. Les positions et les idées exprimées dans l'allocation de M. Berlusconi reflètent parfaitement les valeurs du Gouvernement et du peuple slovaques. Je me bornerai donc à faire des observations sur les questions que nous considérons comme les plus importantes.

Je voudrais tout d'abord féliciter chaleureusement le Président de son accession à la présidence et lui souhaiter plein succès dans l'exercice de ses importantes fonctions. Il peut compter sur tout l'appui et la coopération de la Slovaquie. Je voudrais également joindre la voix de ma délégation à tous ceux qui ont remercié son prédécesseur, M. Jan Kavan, de sa contribution aux travaux de cet organe.

Au nombre des questions les plus épineuses dont nous sommes saisis, celle qui a retenu le plus l'attention de la communauté internationale est la situation en Iraq. Nous devons conjuguer nos efforts afin d'aider le peuple iraquien à reconstruire son pays et à édifier une société démocratique, ce qui est le meilleur moyen de stabiliser une situation encore explosive sur le terrain.

La tragédie sans précédent de la destruction du bureau des Nations Unies à Bagdad, qui nous arraché de nombreux membres courageux du personnel de l'ONU, dont le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Sergio Vieira de Mello – auquel nous rendons un vibrant hommage – a montré que nul n'était à l'abri d'un attentat. Nous unir pour aider l'Iraq est donc de notre intérêt à tous.

La résolution 1483 (2003) du Conseil de sécurité avait fixé le cadre important dans lequel doit s'inscrire la contribution de la communauté internationale de contribuer à la reconstruction de l'Iraq. À l'époque de son adoption, la Slovaquie avait décidé de participer aux opérations de stabilisation en Iraq en envoyant des

experts en déminage. Bien qu'il ne se soit agi que d'une contribution symbolique, compte tenu de notre capacité réduite et du nombre de contingents slovaques déjà déployés dans des missions de maintien de la paix aux quatre coins du monde, je pense qu'elle a montré notre détermination de voir mettre en place des conditions permettant au peuple iraquien de bâtir son propre avenir. Maintenant que de nouveaux contingents sont nécessaires sur le terrain, nous appuyons les efforts visant à obtenir une participation plus importante des pays disposés à intervenir. L'ONU, dotée d'un mandat spécifique, doit jouer un rôle plus important dans le relèvement de l'Iraq après la guerre.

L'Iraq doit montrer qu'un pays libre et démocratique est la seule solution après la dictature. Un Iraq démocratique et prospère est important pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient et, par voie de conséquence, pour le reste du monde.

La difficile situation économique et sociale en Afghanistan, dont la population lutte toujours pour édifier une société viable et démocratique, laisse le champ ouvert à un réveil de l'extrémisme. La communauté internationale ne peut prendre ses distances avec l'Afghanistan. Elle doit rester engagée dans le pays et continuer d'apporter l'aide nécessaire au peuple afghan. J'ai le plaisir d'annoncer que le Parlement slovaque a décidé, en juillet dernier, de poursuivre la participation de la Slovaquie à l'opération Liberté immuable.

Dix ans après que les Israéliens et les Palestiniens étonnèrent le monde en signant les Accords d'Oslo, les deux parties se retrouvent jetées dans une spirale de violence, d'attaques, de contre-attaques et de représailles. Il est déplorable que la dernière vague de violence soit survenue au moment où la Feuille de route commençait à susciter des sentiments d'espérance.

La Slovaquie est vivement préoccupée par la détérioration de la situation. Les événements violents et tragiques récents ont provoqué d'immenses souffrances et ont fait de nombreuses victimes innocentes. Face à cette situation, les deux parties doivent agir de manière responsable, avec la plus grande retenue, et examiner avec beaucoup de soin les conséquences dommageables considérables d'une rupture totale du processus de paix. La seule façon réaliste de sortir de l'impasse est de créer un État palestinien viable coexistant avec Israël, en

garantissant la sécurité et la survie de chacun. Tout doit être fait pour que la Feuille de route reste d'actualité car il n'y a pas d'autre alternative. Les deux parties doivent mettre en oeuvre, pleinement et sans retard, leurs obligations au titre de la Feuille de route. La Slovaquie réitère son appui à la Feuille de route et estime que le rôle du Quatuor dans le processus de paix est irremplaçable et essentiel.

Nous ne relâcherons pas nos efforts dans la lutte contre le terrorisme mondial et la prolifération des armes de destruction massive. En sous-estimer le péril pourrait avoir de graves répercussions pour la communauté internationale. L'ONU doit continuer à jouer un rôle décisif en la matière. La République slovaque apprécie et appuie pleinement les activités du Comité contre le terrorisme. La Slovaquie, partie à la totalité des 12 conventions internationales contre le terrorisme, a, avec succès, mis en oeuvre leurs dispositions dans sa législation.

En tant que partie aux diverses conventions et traités internationaux, la Slovaquie appuie les efforts conjoints visant à adopter des instruments et des normes juridiques internationaux relatifs à l'état de droit. Le processus de ratification de la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée est en cours dans la République slovaque et devrait s'achever d'ici la fin de l'année.

Ces 10 dernières années, nous avons assisté à une croissance exponentielle des activités de maintien de la paix dans un nombre croissant de conflits partout dans le monde. La récente réforme générale a grandement amélioré l'efficacité de la planification et de la gestion des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui sont de plus en plus complexes et de plus en plus difficiles. Cependant, le facteur le plus important du succès de ces opérations reste encore la détermination politique des États Membres et leur volonté de fournir des contingents et du matériel. Pour appuyer et maintenir le nombre accru d'opérations de maintien de la paix, il faut que les contributions financières soient versées à temps.

La Slovaquie, depuis qu'elle est devenue Membre de l'Organisation des Nations Unies en 1993, a été l'un des principaux pays à contribuer aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies. Nos troupes de maintien de la paix servent actuellement dans six missions des Nations Unies en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient. Bien conscients des nouvelles menaces

à notre sécurité et ayant la volonté et la capacité d'y faire face, notre engagement en faveur des opérations de maintien de la paix partout dans le monde s'accroîtra encore plus lorsque nous deviendrons membres de l'Union européenne et de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord l'année prochaine. La participation active de la Slovaquie aux opérations de maintien de la paix confirme le fait que le maintien de la paix internationale est l'une des priorités de notre politique étrangère.

Ces dernières années, les attaques contre des travailleurs humanitaires et le personnel de l'ONU se sont multipliées de façon alarmante. Nous nous félicitons donc de l'adoption à l'unanimité de la résolution 1502 (2003) du Conseil de sécurité sur la protection du personnel des Nations Unies, du personnel associé et du personnel humanitaire dans les zones de conflit. Cette résolution souligne l'obligation qu'a chaque État Membre de prendre toutes les mesures en son pouvoir pour protéger ceux qui travaillent sous le pavillon bleu et traduire en justice ceux qui les attaquent ou leur nuisent. La Slovaquie est partie à la Convention sur la sécurité du personnel des Nations Unies et du personnel associé depuis 1996 et invite les États qui ne l'ont pas encore fait à devenir parties à cet instrument juridique international très important qui prévoit la protection du personnel des Nations Unies et du personnel associé.

L'une des mesures les plus importantes pour instaurer la justice internationale et mettre fin à l'impunité pour les violations les plus graves des droits de l'homme, les crimes de guerre et le génocide a été la création de la Cour pénale internationale. La Slovaquie, qui est un État partie au Statut de Rome, veille avec force à ce que la Cour soit une institution indépendante, équitable et efficace. L'élection de 18 juges, du Procureur et du Procureur adjoint a été essentielle pour le succès de ses travaux. Nous sommes convaincus que leur compétence et leur intégrité morale assureront qu'ils travailleront dans le respect des normes les plus élevées et qu'ils rendront une justice équitable et impartiale.

La Slovaquie estime que la maîtrise des armements est un instrument central de la politique de sécurité. Je voudrais réitérer ici notre appui continu au renforcement plus poussé des principaux instruments internationaux de désarmement et de non-prolifération tels que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Il conviendrait de renforcer cette pierre

angulaire de la non-prolifération nucléaire en mettant rapidement en vigueur un autre instrument significatif : le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). C'est pourquoi ma délégation n'a cessé d'appeler ceux qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le TICE aussi rapidement que possible.

La Slovaquie encourage également les pays qui n'ont ni signé, ni ratifié la Convention d'Ottawa à le faire rapidement. La terreur des mines terrestres, en dépit de leur utilité militaire limitée, continue de se propager en même temps que les conséquences humanitaires catastrophiques que provoque leur utilisation dans des conflits.

Avec son entrée dans l'Union européenne, la Slovaquie assumera des responsabilités morales vis-à-vis des pays plus pauvres du monde. Tout comme la Slovaquie avait reçu de l'aide par le passé, elle est tenue maintenant d'aider à réduire les tensions sociales et la pauvreté dans d'autres parties du monde. C'est là notre contribution à la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement. La Slovaquie prépare de manière systématique et cohérente son programme compact et efficace de développement. Le Gouvernement slovaque a récemment adopté un cadre et une stratégie juridiques d'aide au développement. Une mesure importante concernant l'aide publique au développement a été l'approbation du premier budget annuel en décembre 2002.

Le niveau modeste de l'aide publique au développement est le reflet du potentiel de notre économie croissante, et nous sommes convaincus que l'utilisation efficace et rentable et la croissance soutenue de cette aide publique au développement installeront fermement la Slovaquie dans le groupe des nouveaux donateurs.

Nous appuyons les appels au renforcement du rôle de l'ONU et à l'amélioration de l'efficacité et des méthodes de travail de ses principaux organes. Il faut, en premier lieu, procéder à une réforme d'ensemble du Conseil de sécurité et à une revitalisation de l'Assemblée générale.

Au cours de l'année écoulée, la communauté internationale a dû faire face à des événements considérables qui ont mis à l'épreuve les principes qui régissent les relations internationales depuis la signature de la Charte des Nations Unies. La validité de ces principes n'est pas remise en cause, mais nous devons toutefois continuer à chercher des réponses et

des solutions aux grands défis mondiaux qui se posent à nous aujourd'hui, notamment l'extrême pauvreté, le trafic de drogue, la propagation de maladies mortelles et les changements climatiques mondiaux. Trouver des solutions appropriées à ces problèmes et à d'autres exige une coopération multilatérale, coopération où une Organisation des Nations Unies viable jouerait un rôle central. Nous souhaitons tous qu'une ONU ferme et déterminée soit capable de réagir efficacement aux défis présents et futurs. La Slovaquie reste attachée au multilatéralisme et à ses institutions fondamentales.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Claude Morel, chef de la délégation de la République des Seychelles.

M. Morel (Seychelles) (*parle en anglais*) : Ma délégation est fière et honorée de voir M. Julian Hunte, autre insulaire d'une des plus petites nations du monde, présider les délibérations de cet organe. Nous sommes bien conscients de ses talents, de son expérience et de ses compétences. Nous sommes persuadés que sous sa direction, nos travaux seront couronnés de succès. Je voudrais rendre hommage aussi à son prédécesseur, M. Jan Kavan, de la République tchèque, pour l'excellent travail réalisé lors de la cinquante-septième session de l'Assemblée générale.

Nous exprimons également toute notre appréciation au Secrétaire général, M. Kofi Annan, pour le dévouement et la détermination dont il a fait preuve à la tête de l'ONU en ces temps difficiles. Nous le félicitons des efforts qu'il ne cesse de déployer pour rendre cette Organisation plus efficace, afin qu'elle réagisse mieux aux exigences de ses Membres.

Ces derniers mois, certains ont remis en cause la pertinence et l'utilité de l'ONU. Pour les Seychelles, cette Organisation reste l'institution multilatérale indispensable, universelle et sans égale, où les questions mondiales, touchant l'ensemble de la communauté internationale, peuvent être discutées et examinées. Malgré ses défauts, nous pensons qu'il n'existe aucune autre institution qui soit mieux appropriée ou mieux équipée pour faire face aux différentes demandes en matière de justice, de paix, de sécurité, de développement et de coopération internationale et où les voix de ses Membres soient assurées de se faire entendre, indépendamment de leur taille ou de leur poids économique. Nous réaffirmons ici notre foi dans les buts et principes de l'ONU pour faire face aux défis considérables auxquels la

communauté internationale est confrontée dans ce monde d'interdépendance croissante qui est le nôtre, à l'aube du XXI^e siècle.

Nous reconnaissons toutefois le fait que le système des Nations Unies doit être réformé et modernisé. Nous appuyons l'initiative en cours destinée à revitaliser l'Assemblée générale pour la rendre plus efficace. Notre Assemblée doit retrouver la place qui est la sienne au centre des délibérations importantes sur les difficultés et les problèmes communs à tous les Membres. Nous devons nous efforcer de faire en sorte que le débat à notre Assemblée trouve des applications concrètes. À cet égard, ma délégation demande la création d'un mécanisme de suivi, chargé de surveiller et d'appliquer les décisions et les résolutions adoptées par l'Assemblée générale ainsi que par les grandes conférences de l'ONU de ces dix dernières années.

Le processus de réforme serait insuffisant si la transformation du Conseil de sécurité en un organe démocratique et représentatif, reflétant le caractère universel et les réalités d'aujourd'hui, n'était pas réalisée. Ma délégation appuie une augmentation du nombre des membres permanents et non permanents, comprenant des pays en développement de l'Afrique, de l'Asie et de l'Amérique latine. Après dix ans de débat, il est impérieux de rapprocher les positions et de réaliser des progrès. Il faut à cette fin la volonté politique de toutes les parties concernées d'arriver à une solution acceptable.

Nous appuyons la décision du Secrétaire général de créer un groupe de haut niveau de personnalités éminentes sur la question de la réforme. Nous espérons qu'elles pourront présenter des idées nouvelles sur la voie à suivre et être une source d'inspiration.

Ma délégation est d'avis que le développement doit être mis au centre du nouveau programme de l'ONU. Le processus de réforme doit insister sur le renforcement du rôle du système des Nations Unies dans les activités de coopération internationale au service du développement. Il devrait y avoir une collaboration et une coordination plus étroites au sein du système des Nations Unies et avec les institutions financières internationales pour mettre en place des cadres novateurs, destinés à faire face au problème du financement du développement. Le dialogue en cours entre le Conseil économique et social et les institutions de Bretton Woods doit être poursuivi énergiquement.

Nous nous félicitons du dialogue entre les dirigeants du Groupe des Huit et leurs homologues des pays en développement. Ces consultations devraient constituer une plate-forme permettant aux pays industrialisés du Nord d'honorer leurs engagements vis-à-vis des résultats des grandes conférences, en particulier du Sommet du Millénaire, du Cycle de développement de Doha, du Consensus de Monterrey et du Plan d'action de Johannesburg. Nos partenaires de développement doivent se rendre compte que, pour nous, pays en développement, il est capital qu'ils honorent leurs engagements si nous voulons réaliser un développement durable. Il faut que les paroles soient suivies d'action. L'objectif retenu de 0,7 % du produit intérieur brut consacré au développement international doit être réalisable.

Ce dialogue devrait également nous donner l'occasion d'aborder franchement les questions qui nous intéressent et nous préoccupent tous. Les problèmes exigeant une attention urgente tels que le VIH/sida, la pauvreté, les causes profondes du terrorisme, le fardeau de la dette, les réfugiés, les conditions des échanges commerciaux, la traite des êtres humains, les changements climatiques et la dégradation de l'environnement, pour n'en citer que quelques uns, devraient être examinés comme faisant partie de nos responsabilités internationales communes.

La situation des petits États insulaires en développement figurera en bonne place à l'ordre du jour international en août prochain, lorsque Maurice accueillera la réunion internationale pour l'examen décennal du Programme d'action de la Barbade. Ce sera une occasion opportune de réaffirmer les caractéristiques particulières, les vulnérabilités et les préoccupations qui touchent les petits États insulaires en développement et d'envisager leurs perspectives de développement durable. Ce sera une occasion de rappeler à la communauté internationale qu'elle doit accorder une plus grande attention aux vulnérabilités sociales, économiques et écologiques auxquelles sont confrontés les petits États insulaires en développement.

L'examen concernant Maurice nous donnera la possibilité d'évaluer les progrès qui ont été enregistrés jusqu'ici et de mettre en place le cadre nécessaire à l'établissement de nouveaux partenariats et d'une nouvelle coopération aux fins de réaliser les aspirations de développement durable des petits États insulaires en développement. Nous aurons besoin des ressources nécessaires pour en faire progresser la mise en oeuvre.

Nous lançons donc un appel à nos partenaires au développement pour qu'ils apportent tout leur soutien au processus de réforme et à la mise en oeuvre du résultat de cette Réunion internationale de Maurice.

C'est avec préoccupation que ma délégation a assisté à l'échec des négociations à la récente conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce à Cancún. Les petits États insulaires en développement ne peuvent aucunement fausser les échanges commerciaux mondiaux. Il est par conséquent fondamental que l'on tienne pleinement compte de leur vulnérabilité et de leurs besoins particuliers. Les Seychelles exhortent la communauté internationale à écouter l'appel demandant l'application d'un traitement spécial et différencié aux pays en développement et en particulier aux petits États insulaires en développement qui ont des désavantages structurels. Cette mesure est essentielle à notre intégration dans le système commercial multilatéral, afin que nous puissions réaliser ainsi nos objectifs de développement durable. Les concessions accordées aux petites économies vulnérables en développement devraient porter sur ces domaines critiques que sont l'accès aux marchés et les préférences commerciales.

Le deuxième pilier de l'économie de mon pays, la pêche au thon, est confronté à une véritable menace. Les conséquences économiques et sociales risquent d'être pour nous considérables, si le traitement préférentiel sur lequel repose l'industrie est abandonné. Après tout, le régime commercial est destiné à fournir des avantages à tous, et non pas à condamner les groupes les plus fragiles et les plus vulnérables de la famille internationale à une marginalisation et à une asphyxie économique.

L'effet néfaste des changements climatiques constitue pour ma délégation un sujet de préoccupation. Des études ainsi que nos propres expériences ont révélé des changements extrêmes dans les conditions climatiques de la région de l'océan Indien occidental. Au cours de ces dernières années, mon pays a connu des périodes inhabituelles d'alternance de sécheresse et de pluies torrentielles, les dernières entraînant des inondations, des glissements de terrain, la destruction de cultures et de l'infrastructure et même des pertes en vies humaines. On estime que 75 % du corail, dans nos archipels, ont été blanchis en raison d'une montée de la température des eaux de surface.

Le réchauffement de la planète n'est pas un problème que nous avons créé. Les petits États insulaires en développement comme le mien n'en sont pas responsables. Malgré cela, c'est nous qui devons en subir les conséquences. Cette menace toujours croissante nécessite une action concertée internationale car elle touche l'ensemble de la planète. Toutes les nations doivent prendre des mesures pour atténuer les effets des émissions de gaz à effet de serre. Les pays industrialisés assument la responsabilité principale et doivent être les premiers à agir. Nous leur demandons instamment de rendre des comptes au titre des engagements pris à Kyoto et de ratifier le Traité, car c'est le seul cadre multilatéral approprié qui permette d'affronter et de relever ce défi monumental auquel toutes les nations de la terre sont confrontées.

L'an dernier, l'Assemblée générale a approuvé le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique en tant que cadre de développement pour le continent. L'appui international à la mise en oeuvre de cette initiative endogène est essentiel. Nous apprécions les promesses d'appui du Groupe des Huit dans le cadre du Plan d'action pour l'Afrique. Nous espérons que cela aboutira rapidement à la réalisation de projets et de programmes concrets.

Ma délégation est d'avis que le programme du NEPAD pour le développement devrait prévoir la prise en compte des problèmes particuliers et des spécificités des huit nations insulaires qui appartiennent à la famille africaine.

L'attentat perpétré le 19 août contre le bureau des Nations Unies à Bagdad est le dernier en date à nous rappeler à tous combien il importe d'être vigilants et prêts dans la lutte contre le terrorisme. Les Seychelles réitèrent leur condamnation du terrorisme sous toutes ses manifestations.

Nous mettons actuellement la dernière main à notre adhésion aux 12 conventions et protocoles des Nations Unies relatifs au terrorisme. Nous coopérons activement avec le Comité contre le terrorisme à la mise en oeuvre des obligations découlant de la résolution 1373 (2001) du Conseil de sécurité.

Respecter les obligations énoncées dans la résolution du Conseil est une tâche redoutable pour un aussi petit pays que le mien, dont la capacité à observer les dispositions pertinentes est extrêmement limitée.

Nous assumerons notre part de responsabilité mais nous avons besoin pour réussir d'une assistance technique et financière. Il est également nécessaire de s'assurer que les capacités des petits États sont renforcées par une mise en commun des informations fournies par les services de renseignement, par la formation du personnel et par la fourniture du matériel et des technologies appropriées pour, notamment, affronter et relever les défis nouveaux auxquels nous sommes confrontés. Nous espérons que la communauté internationale sera attentive et sensible à nos difficultés.

Le conflit au Moyen-Orient a engendré trop de souffrances et de destruction. Ma délégation appuie la Feuille de route pour la paix et demande à toutes les parties au conflit d'engager un dialogue et des pourparlers véritables et substantiels dans l'intérêt d'une paix durable dans la région. Nous réaffirmons notre foi dans le droit du peuple palestinien à son propre État indépendant à l'intérieur de frontières clairement définies. Nous nous félicitons de tous les efforts tendant à faciliter la recherche d'une solution permanente au conflit.

S'agissant de la situation en Iraq, ma délégation espère que les Iraquiens recouvreront aussi rapidement que possible leur pleine souveraineté et qu'une Feuille de route politique, crédible et largement reconnue, sera établie et mise en oeuvre. Nous sommes convaincus que l'ONU devrait avoir un rôle central à jouer dans ce processus.

Lorsque le Président de l'Assemblée, Julian Hunte, est entré en fonctions, il a lancé un appel en faveur d'une Assemblée générale orientée vers l'action et axée sur une démarche préventive. Je lui donne l'assurance qu'il bénéficiera, fut-ce modestement, de l'appui sans réserve de la délégation des Seychelles en vue d'une session productive et fructueuse.

Programme de travail

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'aimerais informer l'Assemblée que le premier point à l'ordre du jour de la séance de lundi le 6 octobre, en matinée, sera le point 16 d) Élection du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés.

La séance est levée à 13 h 5.